

Parcs nationaux Quel avenir ?



TABLE RONDE ORGANISÉE

LE 28 NOVEMBRE 2003

PAR MOUNTAIN WILDERNESS ET CIPRA-FRANCE



ACTES DE LA TABLE RONDE

EDITION ET PUBLICATION

CIPRA-FRANCE[©]



5 PLACE BIR HAKEIM
38 000 GRENOBLE
04 . 76 . 01 . 89 . 08
FRANCE@MOUNTAINWILDERNESS.ORG



Commission Internationale
pour la Protection des Alpes

CIPRA-France

36 RUE NICOLAS CHORIER
38 000 GRENOBLE
04 . 76 . 48 . 17 . 46
CIPRA.FRANCE@WANADOO.FR

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Actes réalisés avec le soutien de la Région Provence Alpes Côte d'Azur



Parcs nationaux Quel avenir ?

Partenaires

Pour la publication des actes :

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Pour l'organisation de la table ronde :





Parcs nationaux Quel avenir ?

Sommaire

Participants	4
Partie I – Bilan des parcs nationaux	6
Les PN chargés de conserver les ensembles naturels ont-ils rempli le contrat ?	7
- Rôle des scientifiques – Types de fréquentations des PN	
Intervention du public	13
- Culture savante et culture populaire	
- Structuration des espaces de pénétration	
Partie II – Les zones périphériques des parcs	16
Les Ecrins : une zone périphérique indissociable de l'espace parc	17
Zoom sur les parcs nationaux	18
- Outils de concertations et d'échanges	
- Nouveaux métiers	
- Schéma de développement durable et aménagement de la zone centrale ?	
Corridors écologiques et Convention alpine	22
Intervention du public	23
- Communes centrales ou périphériques, quelle dotation financière ?	
- Erreur dans les choix de projets	
Partie III – Les propositions du rapport Giran revisitées	26
Présentation commentée des propositions du rapport Giran, par Christian Pichoud	26
Un rapport pour desserrer le carcan environnemental, par François Labande	28
- Pourquoi changer le fonctionnement des conseils d'administration ?	
- Clarifier la mission nationale de protection dans les PN.	
- Expliciter le concept de tourisme durable en terme d'actions.	
- Absence totale de réflexions sur la coopération internationale	
Inquiétudes et nécessaires éclaircissements, par Emmanuel Michau	30
- Inquiétude sur la suppression de la commission permanente	
- Désaccord sur la répartition des rôles entre directeur et président	
- Les aspects de structure de coopération avec les zones périphériques sont floues	
Harmoniser et définir les objectifs de tous les PN, par Gil Deluermoz	34
- Clivage entre protection et développement, entre Directeur et président	
- Nécessaire définition des grandes lignes des PN	
Un Comité scientifique aux prérogatives noyées, par Dominique Gauthier	35
Trois tendances pour l'avenir des PN, par Guido Plasmann	38
Synthèse de la table ronde par le pionnier Jean-Pierre Feuvrier	39



Parcs nationaux Quel avenir ?

Participants

Gil DELUERMOZ

Représente le syndicat national de l'environnement qui syndique le personnel du Ministère de l'environnement. Garde moniteur pendant 10 ans et actuellement au service environnement du Parc national des Ecrins

Dominique GAUTHIER

Vétérinaire et membre des Comités scientifiques des Parcs nationaux de la Vanoise et des Ecrins

Danielle GRANGER-CUQ

Directrice adjointe du Parc national de la Vanoise

François LABANDE

Président d'honneur de Mountain Wilderness, administrateur du Parc national des Ecrins, et Président de la commission des relations internationales

Emmanuel MICHAU

Directeur d'ASTERS qui gère les 9 réserves naturelles de Haute-Savoie. Autrefois Directeur-adjoint par intérim du Parc national des Ecrins mais aussi délégué du conservatoire du littoral et du Ministère de l'environnement

Christian PICHOUD

Conseiller général de Bourg-d'Oisans et Président du Conseil d'administration du Parc national des Ecrins

Guido PLASSMANN

Directeur du Réseau alpin des espaces protégés

Michel REVAZ

Ancien Ingénieur forestier, actuellement Directeur-adjoint de CIPRA-International

Jean-Pierre COURTIN

Modérateur de la table ronde



Parcs nationaux
Quel avenir ?

Ouverture de la table ronde " Quel avenir pour les Parcs Nationaux " par le modérateur Jean-Pierre COURTIN

Jean-Pierre Courtin

Je vais commencer par un petit prologue pour situer le contexte de l'émergence des parcs nationaux. Bien entendu c'est notre sujet d'aujourd'hui, mais il se place dans une continuité d'objets et de textes qu'il faut peut-être rappeler. Deux décennies à partir de 1960 vont produire un ensemble de concepts et d'outils dans le cadre de l'aménagement du territoire. La DATAR est créée en 1963 tout comme le premier parc national français, la Vanoise, en application de la loi de 1960. Les PNR, un autre outil, un autre concept est né en 1967. En 1970, c'est le premier Ministère de l'Environnement qui voit le jour avec Robert Poujade, un homme étonnant qui a posé vraiment toutes les bases sur lesquelles nous continuons à vivre aujourd'hui en matière d'environnement. En 1973, le Conservatoire du littoral est créé. C'est un opérateur foncier qui a réalisé en 30 ans un travail absolument remarquable sur le littoral de nos côtes et sur les grands lacs intérieurs. En 1976, arrive la loi fondatrice sur la protection de la nature qui recodifie les réserves naturelles, introduit les études d'impacts, et crée le nouvel outil des arrêtés de biotopes. En 77 et 79, arrivent respectivement la directive montagne et la directive littorale. Vous voyez que ce sont deux courtes décennies extrêmement fastes sur l'aménagement du territoire. A partir de 1982 est intervenue la décentralisation française, et aussi un autre mouvement très important qui est l'émergence de la nouvelle source de droit communautaire. Et cela nous régit très largement, et pose de gros problèmes d'adaptation au droit national. Il faut savoir que la source de droit s'est largement déplacée et qu'elle devient extrêmement lourde. En quelque sorte, avec le droit communautaire, notre juridisme latin se métisse de principes et de pratiques anglo-saxonnes, notamment le contrat qui va imprégner tous nos outils de travail en matière d'aménagement du territoire.

Mais revenons à nos parcs nationaux et leur avenir, en gardant bien à l'esprit qu'ils font partie d'un ensemble de données, de dispositifs, de textes construits par des pionniers (je crois que ce fut une époque pionnière extrêmement riche) et voulus par le législateur, ne l'oublions pas. Beaucoup de nos lois, qui sont contestées aujourd'hui, ont été adoptées à l'unanimité par la représentation nationale, c'est intéressant de le dire. Et tout cela pour sortir la France de ce constat terrible de l'époque, vous vous souvenez : " Paris et le désert français ". Alors pour les têtes jeunes, il est intéressant de rappeler cela.

Les parcs nationaux, ne concernent que 1% du territoire français, une vraie misère, mais



Parcs nationaux Quel avenir ?

qui, par leur notoriété, par le poids qu'ils ont et par les débats qu'ils ouvrent, ont évidemment une importance qui est sans rapport avec leur couverture territoriale. C'est pour cela que votre débat est important aujourd'hui.

Notre débat se déroulera en trois temps, parce que je crois qu'il fallait organiser les choses. Dans une première partie, nous parlerons de la mission centrale des parcs, je ferai un rappel du texte fondateur.

Puis nous parlerons des zones périphériques et de ce problème qui implique tout le système politico-administratif dans et autour des parcs nationaux.

Et enfin, nous parlerons d'avenir en prenant appui et en commentant largement le rapport Giran qui synthétise un certain nombre d'intentions et de propositions depuis plusieurs années et qui vient d'être remis pour une adaptation éventuelle de la loi sur les parcs nationaux compte tenu des 40 années passées depuis la loi fondatrice.

J'aurais à excuser beaucoup de monde, Jean-Pierre Giran lui-même, le Ministère chargé de l'Environnement (je ne veux pas parler d'écologie parce qu'on risquerait de se tromper), les directeurs de parcs nationaux qui sont tous mobilisés à Montpellier en ce moment, des scientifiques, présidents de comités scientifiques (mais nous avons avec nous Dominique Gauthier qui est représentant des comités scientifiques), René Sournia (CIPRA-France) et Olivier Paulin (Mountain Wilderness France), les deux présidents de nos structures qui ont préparé cette rencontre, un certain nombre de personnalités comme le président du parc du Mercantour, M. De Guillebon (DIREN Auvergne), M. Michel Vauzelle (président de la Région PACA), M. Guy Teyssier, M. Gilles Pacalanque (parlementaires), M. Michel Destot (Député-Maire de Grenoble), M. Didier Migot (président de la Metro), M. Joël Giraud (Député-Maire de l'Argentière-la-Bessée) et j'en oublie.

Partie I - Bilan des parcs nationaux

Jean-Pierre Courtin

Pour introduire notre première partie sur la mission fondamentale des parcs nationaux, je crois qu'il est bon de citer l'article 1 : " le territoire de tout ou partie d'une ou de plusieurs communes peut être classé par décret en Conseil d'Etat en parc national, lorsque la conservation de la faune, de la flore, du sol, du sous-sol, de l'atmosphère, des eaux et, en général, d'un milieu naturel présente un intérêt spécial et qu'il importe de préserver ce milieu contre tout effet de dégradation naturelle et de le soustraire à toute intervention artificielle susceptible d'en altérer l'aspect, la composition, et l'évolution. Le décret de classement peut affecter le domaine public maritime et les eaux territoriales et intérieures françaises. "



Parcs nationaux Quel avenir ?

Nous avons là un article qui montre bien que la mission centrale des parcs est axée sur la question de la conservation d'ensembles naturels spéciaux exceptionnels (on parle d'exception dans d'autres textes). C'est donc le premier sujet de notre rencontre : les parcs nationaux chargés de conserver les ensembles naturels ont-ils rempli le contrat ?

Et la question évidemment peut être approchée en regardant où sont les outils d'évaluation que nous avons : d'une part en regardant ce qui se passe, ce qui s'est passé dans le territoire des parcs et leur évolution. Et d'autre part, en regardant ce que les publics nous disent des parcs nationaux. On voit bien que le rôle des scientifiques est central et donc je me tournerai d'abord vers le représentant des scientifiques pour lui demander au fond à quoi servent-ils ? Est-ce que les scientifiques sont écoutés ? Est-ce que ce qu'ils font sert à la bonne gestion du territoire du parc ?

Dominique Gauthier

Les parcs nationaux, pour la communauté scientifique, présentent un intérêt véritablement fondamental. Ce sont des territoires exceptionnels et ils constituent pour nous souvent des territoires de référence. C'est-à-dire qu'il y a enfin des territoires où nous pouvons essayer de savoir ce qui se passe, de comprendre les phénomènes, de les analyser en profondeur. Ce sont des territoires où la biodiversité est extrêmement riche, quasiment complète, où l'on peut effectivement décortiquer les processus écologiques qui ne sont pas perturbés. Et le plus intéressant, c'est que ces suivis s'exercent sur des longs termes voire sur de très longs termes. Je suis toujours admiratif, par exemple, en matière d'ongulés, de suivre les courbes d'évolution démographique du bouquetin dans le Grand Paradis calculé sur un pas de temps de 150 ans. Une autre chose, qui est particulièrement importante pour la communauté scientifique, c'est la collaboration avec des professionnels que sont les gardes sur le terrain, qu'il faut d'ailleurs remercier pour toutes les actions qu'ils font. Nous pouvons compter sur des collaborateurs fiables et permanents. Un autre point également, par rapport à cette première présentation, c'est le recul que nous pouvons avoir par rapport à notre tâche. Dans les Parcs nationaux, nous sommes très souvent confrontés, au-delà de l'objet scientifique, au discours que nous pouvons apporter. Et c'est vrai que là, la perception de notre discours scientifique est très souvent décalée par rapport à ce que l'on a souvent l'intention de dire. Il y a un certain nombre d'exemples très caractéristiques comme les problèmes de dégâts sur lesquels nous pouvons amener des arguments, des études, mais le problème n'est pas du tout ici. Quand nous devons dialoguer avec les partenaires du parc, notre discours doit très souvent être relativisé par d'autres intérêts et pour nous c'est aussi une école de modestie tout comme la vulgarisation qu'on peut faire de notre discours scientifique. Alors je pense que les scientifiques ont eu un apport et un bénéfice pour les parcs nationaux depuis 40 ans avec, dans un premier temps bien sûr, toutes les collaborations aux inventaires mais également maintenant par la compréhension du fonctionnement des écosystèmes qui permet d'argumenter par rapport aux phénomènes permanents, par rapport aux évolutions des choses ou par rapport aux usages qui sont faits du territoire. Donc là, nous avons un certain nombre de fondements qui sont de plus en plus riches et qui nous permettent de donner des expertises, des avis et donc d'influer sur les décisions.

Jean-Pierre Courtin

Est-ce que vous influez vraiment ?

Dominique Gauthier

Oui, on influe vraiment dans la mesure où les expertises que l'on peut apporter (dans la mesure aussi où on est capable de les fournir puisqu'il reste encore beaucoup de pans de



Parcs nationaux Quel avenir ?

connaissances qui sont inexplorées) sont prises en compte. Après, interviennent aussi les décisions politiques, c'est-à-dire que les faits que l'on peut apporter sont effectivement pris en considération mais peuvent s'effacer devant des contingences plus élevées. Donc effectivement là, on peut être déçus, mais en tous cas notre parole est respectée en tant que telle.

Jean-Pierre Courtin

Oui, c'est un peu le problème du long terme du travail scientifique et du plus court terme de l'action politique, ça paraît évident. Alors ce qui est intéressant c'est de voir les résultats. Qui voudrait justement développer sur ce que vous venez de dire concernant les résultats sur le court terme et sur d'autres choses par rapport à cette biodiversité en évolution. Les résultats semblent satisfaisants après 40 ans de loi et la création du premier parc national français.

Danièle Granger-Cuq

Oui, et je voudrais, par rapport à cette notion de protection, insister sur le fait qu'elle n'est pas que statique. C'est-à-dire que je voudrais que l'on comprenne la mission de protection comme une mission dynamique. Au départ, effectivement, il y a la connaissance avec toute la richesse et tout ce qu'apportent les scientifiques. Mais cette connaissance, il faut aussi la valoriser, la faire connaître, la faire partager pour pouvoir arriver à ce que le public, au sens large, s'approprie ces richesses et ait dans ses comportements une attitude de protection. Que la protection ne soit pas uniquement la protection réglementaire, mais que ce soit une protection qui soit volontaire, que chacun en connaissant les richesses qu'il y a dans les parcs ait à cœur d'adopter des comportements allant dans le sens de la protection. Donc la mission scientifique est à la base de cette connaissance. Alors nous pouvons affirmer que les résultats en 40 ans sont très positifs avec notamment l'exemple de la Vanoise où nous avons une très grande richesse d'habitats naturels qui a d'ailleurs justifié que ce soit un site retenu dans le cadre de Natura 2000 comme zone spéciale de conservation au titre de la directive habitat. Dans la diversité des habitats en matière de faune, nous avons des espèces emblématiques comme le bouquetin qui était à un niveau de 60 individus à peu près à la création du parc alors qu'on en compte plus de 2000 aujourd'hui. Le gypaète barbu qui vient de s'installer avec 2 couples nicheurs et une reproduction naturelle en 2002 pour la première fois depuis plus d'un siècle. En matière de flore, nous pouvons compter un très grand nombre d'espèces, plus de 1200, dont au moins 200 qui sont considérées comme remarquables. Donc les résultats sont là, et les scientifiques sont à la base mais il y a tout un travail de pédagogie qui doit être mené pour justement valoriser ce travail et aboutir à ce que la protection soit une protection dynamique, donc volontaire. Ce travail ne se fait pas en cercle fermé au sein du parc avec des agents et quelques personnes, mais dans le cadre de partenariats avec un comité scientifique, des scientifiques dans différents domaines sous l'autorité d'un conseil d'administration et avec des partenariats qui sont noués et qui se nouent de plus en plus. Dans le cadre du Réseau alpin des espaces protégés, le partenariat est une grande source de richesse pour le travail qui est mené tout comme le partenariat avec des acteurs au niveau départemental, avec les professionnels de l'agriculture, de la forêt. Le partenariat dans le sens où le parc travaille à faire prendre en compte les richesses et la sensibilité des milieux dans le cadre de projets touristiques, en conventionnant par exemple avec des stations de ski pour qu'elles prennent en compte la sensibilité, qu'elles participent aussi à faire connaître auprès de leurs pratiquants le milieu, le parc, les réserves naturelles attenantes pour que ces personnes aussi aient conscience qu'elles ne sont pas dans n'importe quel territoire. Le partenariat avec des conservatoires, comme le conservatoire du patrimoine naturel de



Parcs nationaux Quel avenir ?

la Savoie avec qui nous travaillons notamment, pour faire connaître ces richesses auprès des élus et des habitants. Donc, je dirais que la notion de protection est pour l'instant réussie, il faut bien sûr la continuer mais elle a évolué dans un sens dynamique qui me paraît essentiel si l'on veut que cette protection soit effective.

Jean-Pierre Courtin

Merci pour cette idée de protection partagée et d'évolution. Emmanuel Michau voulait réagir

Emmanuel Michau

J'ai l'impression qu'incontestablement les parcs nationaux ont réussi sur le plan de la grande faune, sur le plan de la biodiversité avec l'augmentation des populations grande faune, le nombre d'aigles royaux, les réintroductions... Mais ne nous voilons pas la face, nos parcs ne doivent pas devenir des îlots de biodiversité simplement. Même si les parcs ont incontestablement réussi, ils ont véritablement à se poser des questions : comment gérer les cohérences écologiques qui peuvent exister entre la zone centrale et la zone périphérique ? Sachant que bien des choses qui sont en zone centrale dépendent aussi de l'extérieur, nous ne pouvons nous départir de questionnements sur les corridors, sur les liaisons avec les espaces naturels. La réussite est incontestable mais nous devons avoir une politique de cohérence et de discussion, avec une politique de préservation en zone périphérique qui ne passe pas obligatoirement d'ailleurs par du réglementaire.

Jean-Pierre Courtin

Autrement dit, on ne peut pas se contenter du 1%, voilà. On va voir ce qu'il en est dans la perception des publics. Je pense que Gil Deluermoz pourrait peut-être nous définir brièvement ces publics, en tant qu'homme de terrain qu'il n'est plus mais qu'il va quand même redevenir.

Gil Deluermoz

Oui effectivement quand on parle de réussite des parcs nationaux, il faut aussi identifier qui parle et qui dit quoi. Il y a trois types de représentations et chacun se fait son idée de ce que doit être un parc national. On compte les populations locales qui sont les habitants permanents avec une vision tournée vers le développement d'activités et la volonté de vivre dans cet espace, les résidents secondaires qui eux ont une vision du parc national plutôt " carte postale " ou un espace esthétique, puis les visiteurs qui viennent pour avoir une explication de cet endroit, pour voir la faune, la biodiversité et aussi l'esthétique des paysages. Et quand on parle de réussite, il faut savoir qui vous donne la réponse. C'est un élément qui semble important à apporter au débat.

Jean-Pierre Courtin

Merci, je crois qu'on va beaucoup parler des populations de vallées à l'occasion des zones périphériques. Donc on pourrait s'attarder un peu sur les visiteurs, les populations accueillies qui font la notoriété et la réputation des parcs nationaux bien au-delà de ce qu'ils représentent. Alors, qui peut nous parler des enquêtes de fréquentation et de satisfaction sur ces espaces ? Que nous dit le grand public ? Parce que ce sont des millions de gens qui viennent visiter nos parcs de montagne. Je sais qu'il y a des enquêtes qui ont été



Parcs nationaux Quel avenir ?

faites paritairement entre les parcs nationaux et les réserves naturelles. Est-ce que Emmanuel Michau pourrait nous en dire un mot ?

Emmanuel Michau

Pour repartir sur la fréquentation, je voulais dire que sur les aspects scientifiques, il y a un point qui me paraît important à travailler avec l'ensemble des parcs, c'est la notion d'observatoire. Dire qu'actuellement on sait suivre un certain de nombre de choses précises est bien réel, par contre, l'évolution générale du territoire est une notion qui est beaucoup plus difficile à analyser. Nous réfléchissons actuellement à la mise en place de cet observatoire sur les réserves naturelles de Haute-Savoie, c'est extrêmement difficile.

Sur les aspects fréquentation, en effet, nous avons mené l'an dernier une enquête conjuguée entre les parcs nationaux et les réserves naturelles. Le premier point qui me paraît important c'est la notoriété des parcs qui est incontestable dans les enquêtes, alors que la notoriété des réserves naturelles est beaucoup plus contestable. Nombreux sont ceux qui viennent dans les parcs parce que c'est un espace protégé. Dans les réserves naturelles, on a beaucoup de gens qui viennent parce que c'est du paysage, il y a une qualité, mais la notion d'espace protégé est moins évidente. Ce qui est incontestable aussi, c'est le nombre de personnes et les chiffres sont assez étonnants. Sur les réserves naturelles de Haute-Savoie par exemple, on a une fréquentation qui est quasiment le double à l'unité de surface de celle de la Vanoise. Or, j'aurais vraiment imaginé que le Parc national de la Vanoise était un des plus fréquentés. Donc cette notion de fréquentation est toute relative. J'ai eu à gérer un site comme la Pointe du Raz avec 1 million de visiteurs sur un site tout petit. Là aussi la notion de fréquentation est très relative.

Une chose qui me paraît aussi importante dans ces résultats d'enquête, c'est que le public vient en effet pour voir des paysages, il vient pour cette notion de silence et je crois que c'est quelque chose d'important ; la notion de silence n'est pas dans le texte de loi, elle est inscrite dans le préambule de la loi de 1960. Par contre, quand on leur demande s'ils veulent des aménagements supplémentaires, les gens disent " oui " et après on leur demande ce qu'ils considèrent comme prioritaire et, évidemment, ils disent " surtout ne changez rien ". Evidemment, cette notion de territoires peu altérés est extrêmement importante. Ce que l'on constate, c'est cette convergence finalement entre des gens qui sont capables d'aller dans des zones très artificialisées qui fréquentent des stations par exemple et qui, en même temps, viennent dans ces espaces protégés.

Je voudrais préciser un fait inquiétant qui concerne le vieillissement des gens qui fréquentent ces zones protégées, et cela correspond d'ailleurs, Jean-Pierre Feuvrier pourrait le dire, à un vieillissement général sur la randonnée. Nos territoires n'intéressent plus les jeunes, et ça c'est un vrai questionnement que nous devons avoir.

Christian Pichoud

Dans l'introduction, vous avez rappelé l'ensemble du dispositif législatif et les dispositions du 1er article qui organise les parcs. Je crois effectivement que c'est un travail qui a commencé il y a très peu de temps, 40 ans ce n'est rien pour la nature et il faudra de nombreuses décennies pour en apprécier la portée. Je voulais simplement souligner des expériences particulières qui ont lieu dans le PN des Ecrins sur cette observation scientifique de l'existence d'une réserve intégrale de 700 hectares qui se trouve autour du lac du Lauvitel (à l'opposé de la partie du lac) qui est un des sites les plus fréquentés du PN des Ecrins et qui permettra sur un très long terme d'avoir des observations nécessaires et indispensables aux scientifiques. Et puis sur ce travail scientifique aussi, je voulais souligner un point : nous avons un comité scientifique qui travaille et qui apporte une contribution considérable au service scientifique du parc lui-même par la richesse de sa composition et sur les 30 ans qui viennent de se passer, ce conseil scientifique a beaucoup évolué dans



Parcs nationaux Quel avenir ?

sa composition. Il y a 30 ans, il y avait 20 membres du conseil scientifique et un seul se consacrait aux sciences humaines. Et puis, au cours de ces 30 ans, les choses ont évolué pour arriver aujourd'hui à une parité, c'est-à-dire que sur 16 membres du conseil scientifique, 8 se consacrent aux sciences humaines, à la sociologie, à l'archéologie, à la recherche de l'histoire et à tout ce qui concerne l'homme. Et ça c'est quelque chose qui caractérise l'évolution des parcs, on en reparlera tout à l'heure sur d'autres aspects, mais même sur le plan scientifique il faut le souligner. La nature n'est plus prise comme isolée de son milieu humain mais elle est prise dans son ensemble ; c'est indispensable si on veut en apprécier les impacts réciproques.

Jean-Pierre Courtin

Merci de cette observation qui cadre bien notre réflexion et cette évolution est certainement significative. Nous avons donc parlé des publics et nous avons effleuré cette question du " type de fréquentation ". Que viennent chercher les gens dans les parcs nationaux ? Est-ce qu'ils veulent se faire guider par la main ou est-ce qu'ils veulent une aventure ? Je crois qu'on y reviendra en troisième partie. Je souhaiterais maintenant interroger Guido Plassmann, en tant que responsable d'un réseau d'espaces protégés dans l'ensemble de l'arc alpin, pour qu'il nous donne sa perception sur ces territoires protégés, qu'il nous livre ce que les autres espaces ont à nous dire sur ce sujet.

Guido Plassmann

Je ne sais pas si les autres espaces ont quelque chose à nous dire sur leur façon de gérer un parc national. En tous cas il est sûr qu'il y a une diversité énorme et cette diversité on ne peut jamais l'expliquer sans tenir compte du contexte politique et du contexte culturel.

Quand on regarde l'histoire de la création de parcs dans les Alpes et si on prend les parcs nationaux (on peut schématiser un peu pour mieux illustrer le discours), on passe par une vague de création des parcs nationaux au début du siècle dernier avec le tout premier PN suisse en 1914, le PN du Grand Paradis en 1922, ces deux parcs visent la protection stricte. Leur seul objectif de protection s'explique pour des raisons différentes : le Grand Paradis pour protéger le bouquetin car c'est la forme génétique du bouquetin pour les Alpes et c'est important pour la réintroduction de cette espèce et le PN suisse est à l'initiative d'une association de protection de la nature. Mais ces parcs-là se sont montés dans un contexte politique bien spécifique. Pour la Suisse, jusqu'à aujourd'hui, c'est le seul parc national. Pour l'Italie, c'est un parc qui a été créé sur l'initiative du roi Victor Emmanuel II, donc on a des volontés très particulières.

Après, on passe par une vague de création de PN que l'on peut plutôt qualifier de parcs de coopération avec la population locale. Ce sont les parcs autrichiens, surtout le parc des Hohe Tauern qui est créé entre 1981 et 1991 : 10 ans de processus pour créer les 3 parties du Parc National des Hohe Tauern. Et là, ce n'est plus la protection forte et unique qui est en première ligne, mais c'est le maintien d'une certaine culture montagnarde qui est visée, donc une coopération avec la population qui est beaucoup plus forte que dans les deux cas que j'ai décrit précédemment.

Entre les deux se situent les parcs nationaux français créés dans un contexte historique très particulier puisqu'il s'agit des années de " plan neige " et c'était bien entendu aussi des concepts de protection qui étaient un peu élaborés pour compenser un aménagement fort de la montagne. C'était aussi possible puisque dans les Alpes françaises on connaissait quand même un exode rural extrêmement important qu'on n'a pas connu dans les autres pays à la même échelle. Je pense qu'il faut avoir toutes ces choses là en tête quand on regarde la mission centrale des parcs. Ça explique aussi un certain nombre de choses en



Parcs nationaux Quel avenir ?

matière d'acceptation par la population locale. Evidemment, il est difficile de créer un parc quand la population n'est pas derrière le concept. Il est beaucoup plus difficile d'imposer les choses quand on ne peut pas compenser le foncier. Toutes ces choses-là jouent un rôle absolument prédominant dans la gestion de la réussite des parcs nationaux dans les Alpes.

Je ne veux pas trop m'attarder mais il y a encore d'autres concepts comme le concept slovène avec le PN du Triglav qui a été créé dans la phase d'une période communiste, encore dans un autre contexte politique et culturel.

Mais pour conclure sur cette réflexion, aujourd'hui, quand on compare les différents parcs nationaux des Alpes, sachant qu'on en compte aujourd'hui 14 (le dernier créé est celui du Gesäuse en Autriche), on peut dire que le concept français, avec sa zone périphérique est quand même un concept qui sur le point de vue de la protection est extrêmement réussi. C'est mon opinion personnelle, tout simplement parce que pour tous les concepts qui étaient d'abord élaborés sur la base d'une coopération avec la population, avec un maintien de vie rural, qui est tout à fait réussi d'ailleurs, on vise aujourd'hui une protection plus forte. On revient donc après cette phase de coopération à une phase où l'on essaie quand même de mettre en avant, de plus en plus, une protection forte tout simplement parce que l'on sait aujourd'hui qu'il y a des menaces importantes dans l'espace alpin et que les PN constituent, comme il a été dit, des conservatoires de la biodiversité. Dans tout ça il ne faut pas oublier une chose, les parcs bien entendu ne peuvent pas réussir dans l'avenir si on n'arrive pas à l'acceptation totale des populations locales et deuxièmement on ne peut pas gérer les PN dans l'avenir sans penser, comme le disait Emmanuel Michau tout à l'heure, aux corridors écologiques, ces liens entre espaces protégés qui permettent la migration de la biodiversité. Si on n'assure pas ça, les parcs nationaux vont être des îlots qui seront de jolis musées qui n'auront pas d'avenir en matière de biodiversité alpine.

François Labande

Guido a parlé de ces parcs nationaux qui étaient en quelque sorte des îlots de résistance par rapport à des aménagements et effectivement c'est peut être dommage qu'on soit obligé de créer des entités administratives pour dire on va essayer là de faire un autre type de développement et d'arrêter un développement trop important. Le cas en particulier de la Vanoise, premier parc qui a été créé, et sur lequel il y avait une très forte pression pour étendre les stations de remontées mécaniques. Et je pense que de ce point de vue-là, les parcs nationaux ont été un grand succès. Rappelons nous quand même entre 1969 et 1971, la première affaire de la Vanoise. Il avait été proposé de créer une station à l'intérieur du parc national. Et rappelez-vous à ce moment-là, la mobilisation qu'il y a eu pour faire échec à ce projet. Tous les gens disant " mais non, on a enfin un espace où l'on peut faire autre chose que de l'aménagement, que des remontées mécaniques, etc., conservons-le ! ". La problématique est revenue en 1989 quand il y a eu une relance de cette proposition d'aménagement. A ce moment là Mountain Wilderness avait un peu sonné la révolte et organisé une manifestation à Val Thorens à la suite de laquelle le Ministre de l'environnement de l'époque avait dit " pas question de reconstruire en zone centrale du PN de la Vanoise ". Et l'année dernière, chose extraordinaire, les deux téléskis qui avaient été construits, par erreur va-t-on dire (sur la proposition de Monsieur Pompidou à l'époque pour faire une station légère à l'intérieur du parc afin d'apaiser les esprits), ont été démontés dans le silence comme si les constructeurs avaient eu un peu honte de les avoir construits. Je pense que c'est seulement un parc national qui pouvait résister à cette pression. Jean Pierre Courtin a parlé des différentes entités de protection, mais dans ce cas-là je ne vois pas comment un site classé comme les Grands Montets par exemple, ou une réserve naturelle comme les Aiguilles Rouges auraient pu résister à cette pression.

Alors je voudrais ajouter un autre mot à propos des publics, parce que le public visiteur



Parcs nationaux Quel avenir ?

souhaite justement trouver des espaces de nature, on va dire vierge pour simplifier, (parce qu'elle n'est jamais vierge) où la nature n'a pas été profondément modifiée par les activités humaines lourdes. Je pense que le public est adulte pour dire qu'il n'a pas besoin d'être pris par la main... Et ce qui va dans ce sens, à mon avis, c'est l'initiative qui a été prise il y a déjà plus de dix ans par le PN des Ecrins avec la convention escalade signée par les principales organisations concernées et qui vise à éviter d'équiper la montagne, ces rochers qui font aussi partie de la nature, puisqu'il n'y a pas que la flore et la faune, sont aussi à préserver. Donc, cette convention escalade a permis de mettre un certain frein à l'aménagement trop lourd des parois pour l'escalade sportive, comme on l'appelle, et en même temps de permettre aux pratiquants d'aller grimper dans ce massif en prenant leur responsabilité avec une certaine autonomie. Et là je pense que c'est une autre réussite des parcs nationaux.

Jean-Pierre Courtin

Merci, il me semble que nous avons fait le point sur l'appropriation du territoire mythique. Je dirais que le rêve du sanctuaire est réussi et satisfait, c'est un point important. J'ouvre la discussion pour 10 minutes. Est-ce que vous avez des questions, des observations sur cette première partie : le parc national sanctuaire en quelque sorte ?

Intervention du public

Xavier Charpe, maire de St Christophe en Oisans, commune du PN Ecrins

Sur la mission scientifique du parc, je crois qu'il y a eu un travail considérable. C'est très intéressant parce que les scientifiques se sont appropriés le parc dans le bon sens du terme. C'est-à-dire qu'il y a eu une collaboration forte, un énorme travail d'inventaire et une relation avec des gens du CNPN (Conseil national de protection de la nature)... ça c'est très positif. Alors, je mettrais deux limites sur ce point du travail scientifique.

La première c'est qu'il y a une culture savante, et en sociologie on sait qu'il y a une culture populaire, et je trouve que dans le parc des Ecrins, nous sommes très en retard sur l'association de la culture savante et de la culture populaire. Le travail scientifique du parc n'est pas compris dans les populations et il n'y a pas assez de liens sur un certain nombre de thèmes. Il faudrait prendre contact avec les gens du pays qui ont une culture non savante et une culture du terrain.

La deuxième remarque s'appuie sur la différence des parcs. Par exemple, si à Port-Cros on ne met pas un frein (vu la pression démographique des touristes sur la côte), il n'y aura plus d'île de Port-Cros. Donc là il faut protéger de façon stricte. Et si on n'interdit pas la pêche sous-marine, ça va être dramatique. Sur la Vanoise, s'il n'y a pas une protection de certaines zones, il y a une station quasiment continue qui peut aller de La Thuile jusqu'à Bardonecchia, on peut tout traverser. Donc le parc de la Vanoise a une mission de protection stricte et il n'a pas à aider les communes périphériques dont les budgets sont supérieurs à celui du parc. Par contre, dans d'autres parcs, je parle du Parc des Ecrins, les vallées les plus concernées par le classement en parc sont presque toutes menacées et en situation de régression (à l'exception de toutes les autres communes qui, sans vouloir rentrer dans les détails, ont des stations de ski). Donc là, il faut réfléchir sur le terme de conservation et de protection. On a un patrimoine environnemental qui régresse. Les espèces classées disparaîtront, le paysage se ferme et donc cela pose la question sur ces espaces qu'on considérerait comme exceptionnels et à ce titre-là on les a protégés. Alors je citerais une ancienne Ministre de l'environnement, Madame Lepage qui, le 11 juillet 1996, a rappelé que si dans certaines vallées (je cite de mémoire) "l'excès d'urbanisation a porté atteinte à l'environnement, dans d'autres c'est la désertification ou la déprise (je ne sais pas quel terme elle avait employé) qui portent atteinte à l'environnement".



Parcs nationaux Quel avenir ?

Dernière petite remarque, il y en a quelques-uns qui doivent avoir une formation politique dans notre société française. Il faut se méfier des leurres, les changes ont besoin de changes. Sur le territoire du parc des Ecrins, à l'exception d'une petite zone sur Monétier, on a classé dans le parc toutes les zones protégées par les avalanches et on a sorti du parc toutes les zones qui étaient équipables. La question que l'on peut se poser au moment de l'arrivée du plan neige, c'est : est-ce que c'était ces zones déjà " protégées " par les risques qu'il fallait protéger ou sanctuariser ? N'a-t-on pas donné, au moment du plan neige, une contre partie à l'équipement ?

Jean-Pierre Courtin

Oui, on a fait ce qu'on a pu, mais je crois que vous avez vraiment raison. D'autres réactions ?

Intervention du public

Henri Biron, Président de la FRAPNA-Isère

Effectivement le bilan est globalement positif pour les parcs. Et en même temps la grande question qui est posée, à mon point de vue pour l'Etat, c'est peut-être des exemples de diversification y compris de retour. Je m'explique : parc du Mercantour, retour du loup, les gens du parc ont fait du bon travail, le Ministre dit maintenant " silence dans les rangs " ; parc des Ecrins, le loup revient, j'entends dire qu'on ne veut pas du loup dans le parc. Pour moi ce n'est pas ça l'évolution. Et je souhaiterais vous demander : comment voyez-vous le devenir des parcs ?

Jean-Pierre Courtin

Merci, on va y venir. D'autres questions ?

Intervention du public

Jean-Paul Menard, membre du Club Alpin Français de Nice

Je m'exprime à titre personnel. Je suis venu à Grenoble parce que le sujet m'intéresse énormément. Vous avez parlé tout à l'heure du problème de fréquentation dans certaines zones. Je voudrais vous signaler que dans le PN du Mercantour, il y a des gros problèmes de fréquentation dans la Vallée des Merveilles à tel point d'ailleurs, qu'on a été obligé de prendre des mesures de restriction pour essayer de canaliser un petit peu les visiteurs pour protéger les gravures rupestres qui sont en grand nombre. On a donc pris un certain nombre de mesures et en particulier la création de zones interdites aux randonneurs. Ces derniers doivent suivre des itinéraires obligatoires afin d'éviter un éparpillement. Mais le problème se pose toujours puisqu'on envisage d'autres mesures de restriction. Les parcs ont du soucis, c'est évident, mais il faut tout faire pour les protéger. On parlera de l'avenir des parcs parce que là il y a beaucoup de choses à dire et certainement que je serai amené à intervenir. Mais dès à présent, je regrette que Monsieur Jean-Pierre Giran, le rapporteur des projets de loi, ne soit pas présent parce que ça aurait permis de lui poser bien des questions.

Jean-Pierre Courtin

Merci. Malgré son absence, des personnes présenteront et répondront aux questions liées au rapport Giran. Monsieur Michau...



Parcs nationaux Quel avenir ?

Emmanuel Michau

Je voudrais répondre sur plusieurs points.

La question du savoir populaire, je la trouve intéressante. Qu'est-ce que peut apporter le savoir populaire au savoir scientifique ? Nous avons vécu cette expérience sur des aspects d'observation des alpages et nous nous sommes aperçus qu'on a permis d'accélérer assez fortement la connaissance scientifique parce que nous arrivions à cibler un certain nombre de travaux par rapport à des savoirs populaires. La deuxième chose sur laquelle j'insisterai, c'est notre médiocrité en matière de restitution aux populations locales des savoirs scientifiques, alors qu'elles peuvent être autant intéressées et enthousiasmées que le sont les scientifiques.

Sur des aspects de fréquentation, je voulais dire une chose qui me paraît importante sur les parcs, c'est cette notion d'espace non fractionné. On a de grands territoires qui ne sont pas fractionnés par de multiples aménagements. Et cette notion qui aboutit aux territoires sauvages et aux territoires d'aventure est fondamentale ; elle est à l'origine de ce qui fait la grande différence avec le territoire qui est autour. Les grands espaces non fractionnés on n'en a plus, c'est pourquoi cette notion-là me paraît assez fondamentale notamment en matière de gestion de la fréquentation. Parce que quand on veut gérer la fréquentation, on la gère d'abord par rapport aux éléments structurants. Je vais reprendre l'exemple de la Pointe du Raz, sur laquelle nous avons géré 1 million de visiteurs sur un seul sentier. Auparavant c'était un désert, c'est-à-dire qu'il n'y avait plus rien, les gens passaient partout. En même temps, nous avons réussi à maintenir le sentier nord (sur la pointe), sur des aspects de signalisation, etc. mais avec une très faible fréquentation. Donc je crois que la fréquentation est aussi fortement une question de gestion des infrastructures mais aussi une question de maintien d'un certain nombre d'espaces sans infrastructures. Et en fait, les enquêtes de fréquentation le montrent bien puisqu'on a assez peu de gens qui sortent de ces sentiers. Par contre, nous sommes confrontés à un vrai problème puisque pour gérer une très forte fréquentation sur des points étroits et des infrastructures, on arrive à une certaine aseptisation du système. Je trouve que la Pointe du Raz est aseptisée mais en même temps cette aseptisation a permis de sauvegarder des territoires. Alors une des choses auxquelles nous avons vraiment à réfléchir concerne cette notion de structuration des espaces de pénétration dans les parcs.

Jean-Pierre Courtin

Merci. Encore une intervention avant de passer à la suite.

Intervention du public

Bernard Amy, Mountain Wilderness

C'est la première fois que j'entends parler d'un concept extraordinaire, celui de la protection des parcs. Jusqu'à maintenant, il me semblait que la mission des parcs était de protéger et apparemment le problème d'aujourd'hui reflète qu'il faut protéger les parcs. Alors il me semble qu'il serait intéressant de se demander de quoi faut-il protéger les parcs ? Quelles sont les menaces qui pèsent sur eux aujourd'hui ? Il me semble que parmi ces premières menaces, il y a toutes les espèces qui veulent s'approprier les parcs. Chacune pense que c'est son territoire et qu'il doit lui appartenir en entier. Il serait intéressant de faire une liste de toutes les menaces, de toutes les espèces qui cherchent à se les approprier. Je pense en particulier aux foules de visiteurs qui, en toute bonne foi, imaginent que les parcs ont été créés pour elles. Je pense à certains naturalistes qui estiment qu'il est fait pour leur animal et qu'il faut éliminer tout le reste. Je pense aux financiers pour qui le parc est évidemment fait pour être exploité et je pense à quelques espèces comme ça dont il



Parcs nationaux Quel avenir ?

faudrait absolument faire la liste car on ne pourra protéger les parcs que si on sait d'abord quelles sont les menaces qui pèsent sur ces parcs.

Jean-Pierre Courtin

Merci pour cet effort de catégories sur les fréquentations. Dominique Gauthier veut répondre.

Dominique Gauthier

Oui, par rapport à deux éléments.

D'une part, on parle souvent de maintien du nombre de ces territoires dans le même état. Vous avez parlé aussi des évolutions qui sont soit négatives liées à des pressions d'aménagements, ou au contraire qui concerne le retrait de l'homme et la déprise agricole ou bien la désertification. Là, il faut quand même se poser une question relativement fondamentale : quel état de référence faut-il prendre ? Est-ce que c'est l'état de référence qui provient de la mémoire orale des générations ? c'est-à-dire de nos grands-parents ; cela correspond aux années tout de suite après-guerre où l'homme avait défriché au maximum de toute son histoire. Donc, nous avons des paysages qui sont effectivement des paysages pastoraux sans arbre, mais qui n'étaient pas les paysages que l'on avait il y a un ou deux siècles auparavant où le boisement était important. Alors, quelle est notre référence aujourd'hui ? Est-ce que c'est notre référence photographique ? mémoire de nos grands parents ou celle de beaucoup de générations antérieures ?

Le second point concerne la fréquentation. Nous devons savoir que derrière les chiffres impressionnants que l'on peut afficher en matière de fréquentation des parcs (plusieurs centaines de milliers, plusieurs millions de personnes), l'énorme masse de ces gens s'éloigne très peu des points de fixation que sont les parkings ou les gros sentiers. Par exemple, la fréquentation des refuges dans le PN de la Vanoise représentent moins de 1 à 2 % des personnes qui fréquentent le parc. Donc finalement, ces menaces, ces pénétrations, ces appropriations, sont à raisonner de manière très partielle par rapport à cette énorme masse de touristes. Et c'est vrai que là, en matière de gestion de la fréquentation, il y a aussi toute une réflexion à avoir par rapport à une minorité agissante qui peut avoir des pénétrations dans le milieu tout à fait nouvelles (c'est le cas des nouveaux sports) par rapport à la masse de fréquentation qui elle doit avoir une gestion de canalisation.

Partie II – Les zones périphériques des parcs

Jean-Pierre Courtin

Ca c'est tout un sujet que les nouveaux modes de fréquentation, qui ne sont pas sans relation bien sûr avec les zones périphériques. Et maintenant, abordons ce deuxième thème. On a déjà compris qu'il y a zones périphériques et zones périphériques, c'est-à-dire qu'il y a des zones périphériques au sens du territoire et de l'articulation entre les territoires qui sont en fait au cœur du parc ; et des zones périphériques qui sont de vraies zones à la périphérie. Donc c'est déjà un énorme problème. Alors simplement pour éclairer notre



Parcs nationaux Quel avenir ?

réflexion, je voudrais lire un très rapide extrait des textes en la matière. Je relève dans les sections 2 et 3 de la loi un certain nombre de choses et je lis : " les organismes gérant les parcs nationaux (...) coopèrent avec les régions et les collectivités territoriales (...) pour le développement économique, social et culturel (...). Ils sont associés, sur leur demande, à l'élaboration des Plans d'occupation des sols, des schémas directeurs (...). Ils peuvent adhérer à des syndicats mixtes " (et je pense évidemment au modèle parc régional). Leur contribution se traduit notamment par leur participation à des programmes de recherche, de formation, d'animation et d'aide technique. " Dans la zone périphérique (...), les diverses administrations publiques prennent, suivant un programme défini en liaison avec l'organisme de gestion (...), toutes les mesures pour permettre un ensemble de réalisations et d'améliorations d'ordre social, économique et culturel ". J'ai simplement voulu souligner que la zone périphérique est effectivement un territoire où de multiples acteurs sont les initiateurs des politiques dans l'ensemble du territoire français, ainsi la responsabilité du parc dans certains dysfonctionnements, certains manquements, certains retards dans la vie de la zone périphérique ne lui est pas strictement imputable. On crie " haro sur le baudet " en visant le parc national : il n'a rien fait dans la zone périphérique et quelle est la responsabilité de l'Etat à travers ses préfets coordinateurs ? quelle est la responsabilité des élus qui n'ont pas forcément su coopérer et mettre en place des dispositifs ? C'est un peu pour cela que je vous avais rappelé au départ tout l'éventail des concepts et des outils d'aménagement du territoire qui devraient pouvoir répondre à ce problème-là. Alors, sur cette question de la zone périphérique, j'aimerais que nos invités disent ce qu'ils pensent, quel est leur diagnostic ?

Christian Pichoud

La zone périphérique est pour nous aujourd'hui un petit peu indissociable de l'ensemble d'espace parc et c'est d'ailleurs une vue qui est de plus en plus partagée. C'est une évolution des choses qui permettra ensuite de répondre aux questions qui ont été posées tout à l'heure : quel est l'avenir des parcs ? Où vont-ils ? Comment faut-il les protéger ? A la base de ce rapport, l'expérience principale de ces quinze dernières années qui s'appuie sur l'implication très forte du parc des Ecrins dans la zone périphérique pour un développement durable, et l'implication plus largement du parc pour le développement. Alors ça peut surprendre lorsque les textes, tels qu'ils existent encore aujourd'hui, réservent l'action du parc, l'institution parc, et les agents du parc, exclusivement pour la zone centrale et que la définition qui en est faite dans les textes encore en application (qui viennent d'être relus), conduisent à une coopération en zone périphérique mais sans action directe. Alors cette évolution a été approuvée, demandée, voulue par le Conseil d'administration du parc des Ecrins parce qu'elle concrétise plusieurs choses dont le point de vue des élus et des responsables des populations pour le soutien au développement durable aujourd'hui, un développement qui permet notamment d'avoir un développement économique et de conserver la présence humaine qui a été évoquée tout à l'heure. Alors le dosage entre les actions dans la zone périphérique sont différentes. On a évoqué tout à l'heure les petits villages qui, dans des vallées, n'ont pas le développement de communes qui sont intégralement en zone périphérique. Ce ne sont pas des problèmes de même nature. Mais, il est aujourd'hui reconnu par un grand nombre d'entre nous (je dis un grand nombre d'entre nous, ce sont les administrateurs, pas à l'unanimité parce que les avis peuvent être différents), que l'espace parc est un espace sur lequel l'action de l'établissement doit se développer parce que ceci va dans l'intérêt à la fois de la protection de la nature et du développement local des populations, objectif maintenant reconnu. Donc on verra tout à l'heure que le rapport Giran tente d'entériner cette volonté politique qui a déjà été mise en œuvre notamment dans les Ecrins pour réussir le lien entre les populations et la protection de la nature. C'est maintenant quelque chose qui a été dit, redit et largement



Parcs nationaux Quel avenir ?

développé sur cette complémentarité entre les deux actions. Voilà comment aujourd'hui se présente l'action sur la zone périphérique. Pour nous c'est une action de développement durable, et la meilleure manière de protéger le parc (puisque la question a été posée), c'est de le faire vivre, et pour cela, ces dernières années, on a vu un réinvestissement de tous les partenaires dans les conseils d'administration pour établir des projets de développement, s'inscrire sur des projets de LEADER, LEADER+ de développement européen pour soutenir le développement dans les villages. Alors après la discussion pour savoir si cela est bien fait ou non, si ça peut être mieux fait, si ça doit être fait plus dans certains villages que dans d'autres, la discussion est entière mais je crois qu'il y a un large consensus aujourd'hui pour élargir le domaine d'intervention des parcs et c'est ce à quoi travaille le parc des Ecrins.

Jean-Pierre Courtin

L'exemple du parc des Ecrins est évidemment assez convainquant, mais est-il effectivement partagé ? En considérant les différents publics qui veulent protéger le parc dans des sens qui leur appartiennent (ce que disait Bernard Amy), on constate que les uns se disent : on va élargir les prérogatives du parc à l'extérieur (mais il y a des gens qui n'en veulent pas), et d'autres se disent : on va affaiblir la règle du sanctuaire qui a réussi. Donc la question est importante. L'exemple des Ecrins est assez convainquant, mais c'est assez subtil et assez difficile à réaliser je pense. Est-ce qu'il y a d'autres avis à la table ronde sur ce point ou des confirmations ?

Danièle Granger-Cuq

Oui c'est une confirmation. Cette vision des choses d'un espace parc, c'est une idée qui effectivement a fait son chemin. Au niveau du Parc national de la Vanoise, on parle " d'espace parc " pour l'espace qui associe la zone périphérique à la zone centrale. On ne peut pas imaginer protéger un espace correctement si on considère qu'il y a un mur autour et qu'on ne s'intéresse pas à ce qui se passe à l'extérieur. D'ailleurs, ceux qui interviennent dans la zone périphérique sont les mêmes en matière de gestion du territoire qui interviennent également en zone centrale par rapport à l'activité pastorale notamment. Pour voir élargir cette notion de protection ailleurs que dans la zone centrale, nous devons voir cet espace d'une manière globale. Donc, l'espace parc c'est vraiment l'espace sur lequel nous travaillons avec tous les partenaires et je crois que petit à petit l'idée fait son chemin et les gens maintenant, lorsqu'ils parlent du parc ne considèrent pas que la zone centrale. Donc c'est une façon aussi de faire approprier cette idée de parc national et de protection au niveau de la population.

Emmanuel Michau

Je voudrais qu'on soit conscient de l'apparition des nouveaux métiers. Tous nos gens qui ont été recrutés dans les parcs n'ont pas été recrutés sur ce métier-là. Je me souviens que nous avons créé le service aménagement et développement du parc des Ecrins ; il n'y avait pas de gens formés, il a fallu chercher Bernard Patin qui venait d'un parc régional pour s'en occuper, et nos chefs de secteurs qui étaient des super gardes, ont dû se transformer quasiment en agents de développement. Donc il faut être conscient de cette évolution des métiers, les changements de méthodes impliquent des changements de métiers.

Christian Pichoud

Si je peux rajouter un petit mot concernant la zone périphérique, je crois que les parcs sont, avec toute la compétence de leurs agents et par leur organisation, des outils assez



Parcs nationaux Quel avenir ?

exceptionnels sur le point de la concertation et de l'échange. Tout ce que je dis personnellement au sujet de la zone périphérique, et au sujet du développement, c'est bien sûr à condition que le métier premier, qui est la conservation de la zone centrale sur l'aspect scientifique soit parfaitement rempli. Et ce n'est que lorsqu'on a parfaitement rempli cette mission que l'on peut être crédible ou que l'on peut s'attaquer à une autre mission, compte tenu de la difficulté que vous avez évoqué notamment pour les personnels à s'engager sur le développement.

Mais le point sur lequel je voudrais intervenir, c'est le Conseil d'administration d'un parc national, et j'en fais chaque fois l'expérience au parc des Ecrins. C'est un lieu de concertation exceptionnel parce qu'il y a peu d'endroits où se retrouvent autour d'une table des élus locaux et en même temps des scientifiques, des représentants du CNPN, des représentants des associations de protection de la nature très engagés, très volontaires et puis des administrations compétentes sur le sujet. Des intérêts différents peuvent conduire à s'opposer plutôt devant les tribunaux en l'absence de tout dialogue. On a vu de très nombreuses affaires se terminer devant les tribunaux administratifs ou correctionnels pour des problèmes réglementaires. Et je crois que le nombre d'affaires et de litiges qui, dans le cadre de ces Conseils d'administration, sont déminés par des échanges très simples en écoutant l'autre avec son point de vue, en parlant, constituent un acquis. Je voudrais en souligner l'importance parce qu'on voit trop d'affaires où ces différents intérêts : développeurs d'un côté, protecteurs de l'environnement de l'autre se déchirent sans pouvoir se parler. La qualité des échanges au sein du conseil d'administration du parc des Ecrins permettent, sur des sujets dès fois délicats, une compréhension réciproque importante. Je pense que les administrateurs qui sont dans la salle ne me démentiront pas et sur la zone périphérique notamment, là où il y a le plus de projets de développement, c'est certainement quelque chose qui peut être utile, incontestablement.

Jean-Pierre Courtin

Merci pour ce témoignage

Gil Deluermoz

Je voulais remercier monsieur Michau de son intervention au sujet du personnel car effectivement sur le terrain les personnels ont été recrutés au départ pour mettre en œuvre ce qui est la mission des parcs nationaux à savoir la protection et la conservation. On a recruté des naturalistes, des gens convaincus dans la protection de l'environnement et depuis on s'est rendu compte qu'il faut travailler sur la zone périphérique parce qu'il y a une continuité territoriale indispensable. Mais les personnels qui ont été recrutés et qui sont sur le terrain pour participer à l'appui au développement n'ont pas été formés à ce métier et il est un petit peu dur de faire un constat d'échec sur la zone périphérique quand on sait ce qu'a dit monsieur Michau à savoir que lorsqu'on veut travailler sur la zone périphérique, on est obligé de recruter du personnel qui a d'autres compétences et que les moyens de l'établissement ne le permettent pas toujours.

Jean-Pierre Courtin

Oui merci. Autre réaction, encore une intervention d'Emmanuel Michau

Emmanuel Michau

Je voulais dire que je vis tous les jours dans le contexte des réserves naturelles, le fait de ne pas avoir de zones périphériques. Je peux vous dire que sur les réserves naturelles nous avons des crédits de préservation de l'espace et nous avons des difficultés de ne pas avoir



Parcs nationaux Quel avenir ?

une personne qui puisse travailler avec les élus de la zone périphérique sur du développement. Et quand je dis au Ministère de l'environnement que j'aimerais faire un petit schéma de développement durable de nos réserves naturelles, on dit " mais ce n'est pas votre mission de réserve naturelle, c'est la conservation, et le schéma de développement durable concerne les collectivités locales ". C'est pourquoi je pense que nous n'arriverons pas à intégrer nos réserves si nous ne sommes pas capables de gérer ce volet-là.

Une chose que j'aimerais bien que nous éclaircissons, c'est ce que l'on met sous le terme de schéma de développement durable. Si schéma de développement durable c'est dire aménagement rampant des zones centrales, je dis attention ne jouons pas sur les mots. J'aimerais savoir ce que l'on veut mettre là-dessous. Si dans schéma de développement durable il y a l'amélioration de la qualité des refuges, la gestion des équipements pastoraux ; dans ce cas, c'est quelque chose qui est tout à fait compatible avec l'action en zone centrale. Si c'est pour dire, on profite de ça pour faire des aménagements lourds, alors attention à la gestion du terrain. Et je pense qu'on a à bien éclaircir entre nous et pratiquement de décliner en terme d'actions ce qu'on entend par développement durable tant sur la zone centrale que sur la zone périphérique que dans la complémentarité des deux.

Jean-Pierre Courtin

Merci. J'aimerais que nous évoquions le cas des réserves naturelles créées à la périphérie des parcs parce qu'on ne pouvait pas y faire de parc, est-ce que ça ne pourrait pas devenir des contre-exemples " épouvantables " ? On a eu un très mauvais exemple avec l'Iseran. Ces réserves naturelles périphériques posent-elles problème ?

Emmanuel Michau

Sans vouloir monopoliser la parole, j'étais au parc des Ecrins il y a une dizaine ou une douzaine d'années et on a voulu commencer à déclasser la réserve de la Bérarde qui n'était plus qu'un camping. C'est vrai que parallèlement je trouve tout à fait intéressant qu'on puisse dire on décline et en même temps on essaie de refaire un schéma d'amélioration. Mais franchement, garder en réserve naturelle ça n'a aucun intérêt, par contre, je vous dirai que dans la réserve du Combeynot, il y avait une énorme carrière et c'est parce que c'était en réserve naturelle qu'on a réussi à la faire disparaître en même temps que les aménagements de la nationale. Donc, ne nous leurrons pas, pourquoi est-ce que c'était mis en réserve ? C'est parce que la " direction parc " paraissait contraignante à l'époque et certains pensaient qu'on arriverait à gérer les choses différemment dans les réserves. Il se trouve que maintenant la vision des réserves naturelles est différente. On y cherche des territoires d'excellence.

Christian Pichoud

Si vous permettez, je voudrais dire que nous ne pouvons être que très sévères à l'égard de la situation du droit de l'environnement qui a un peu les mêmes défauts que de nombreux aspects juridiques en France. L'empilement des textes et des situations juridiques conduisent dans un parc national ou à l'orée d'un parc national, à empiler une réserve naturelle ou un site classé, dès fois une ZNIEFF, ensuite Natura 2000 qui arrive par là parce qu'on ne sait pas où le mettre. Comment voulez-vous que nos populations y comprennent quelque chose. Et ensuite, on a des expériences difficiles de classements, où on est obligé de mettre à l'enquête publique des choses juridiquement incompréhensibles pour nos citoyens. Sur ce point-là, il faudra que nous fassions tous ensemble un effort et que nos députés travaillent pour simplifier les choses parce que ce qui n'est pas compris est difficilement applicable. Tout à l'heure on évoquait les rapports avec nos populations, si ce n'est pas compris, ça n'est pas accepté. Et là vraiment c'est très difficile.



Parcs nationaux Quel avenir ?

Jean-Pierre Courtin

Merci. Je m'adresse maintenant à Michel Revaz et à Guido Plassmann par rapport à cette question zone centrale / zone périphérique. Je donne un coup d'œil sur le transparent et j'ai l'impression qu'il y a une belle zone périphérique dans le parc des Hohe Tauern. Alors qu'est-ce qu'on peut nous dire sur la zone périphérique au sens générique et non au sens français, quels sont les problèmes posés ?

Guido Plassmann

La notion de zone périphérique est effectivement un concept franco-français qui n'existe pas dans les autres pays. Nous avons un certain nombre de situations comparables, tu l'as dit avec l'Autriche, ça s'appelle la région du parc national des Hohe Tauern. En fait il s'agit des communes qui ont une partie dans la zone centrale du parc. Nous avons une absence totale de ce concept en Italie et en Slovénie et ces concepts existent encore un petit peu en Allemagne avec le Parc National de Berchtesgaden en Bavière, là-bas ça s'appelle l'avant-pays qui est d'ailleurs constitué par une réserve de biosphère. Celles-ci doivent toujours être composées de trois zones dont la zone la plus protégée qui concerne le parc national, une zone de transition et la zone périphérique qui est une zone de développement adaptée à l'environnement naturel.

Mais si on regarde d'un peu plus près (cf. illustration cartographique) ce que veut dire la zone périphérique des parcs nationaux dans les Alpes, nous avons donc ces 14 parcs nationaux qui sont des espaces mauves sur la carte. Si on regarde le territoire occupé par les zones centrales il s'agit toujours d'un territoire très important en altitude : 72% des zones centrales des parcs nationaux sont au-delà de 2000 mètres d'altitude et 91% sont au-dessus de 1500 mètres.

Aussi, les zones où il n'y a pas de conflit d'usage sont protégées par les zones centrales du parc national, donc ça c'est quelque chose de classique, c'est partout à peu près pareil dans les Alpes. En déduction ça veut dire que la zone périphérique est essentiellement composée de territoires relativement bas en altitude. Et ça ce n'est rien d'autre que la zone de combat si je peux m'exprimer de manière un peu caricaturale. Puisque c'est là qu'il y a tous les conflits d'usage et donc du coup ça devient un indicateur pour l'appropriation de la notion parc par la population. Et je pense que les parcs peuvent tout gagner ou tout perdre dans cette zone là - c'est le vrai enjeu aujourd'hui à côté de la protection forte de la zone centrale.

Il faut absolument que la population puisse profiter de l'espace protégé en terme de retombées économiques, il n'y a aucun doute là-dessus. C'est la seule façon d'assurer la survie du parc à long terme. Bien évidemment pas n'importe quelles retombées économiques, je pense qu'il faut une certaine déontologie, Monsieur Pichoud le disait tout à l'heure, c'est un territoire d'échanges, de concertations et c'est là-dessus qu'il faut travailler. La situation française est extrêmement compliquée puisque vous savez la France compte près de 37000 communes donc ça fait autant que les 15 pays de l'Europe actuelle ; et dans les autres pays alpins, nous avons en principe 5 à 20 communes par parc. Donc ça peut être considéré comme une moindre richesse parfois pour le dialogue, mais ça facilite beaucoup les concertations avec les maires, avec les responsables politiques, avec les acteurs locaux. Et nous voyons très bien dans un certain nombre de pays alpins, notamment en Autriche et en Bavière, l'appropriation extrêmement forte du parc national qui se traduit par l'attribution de labels sur des produits mais aussi sur des services. Et si vous allez vous balader aujourd'hui sur le parc des Hohe Tauern, dans le Parc national Suisse ou de Kalkalpen, vous allez découvrir beaucoup de produits et de services qui sont labellisés, la population en est très fière et elle en profite. Je pense que c'est un autre déve-



Parcs nationaux Quel avenir ?

loppement qu'on vise aussi en France mais, par les faits et les situations décrites tout à l'heure, la mise en oeuvre de ce type de développement devient un peu plus complexe. Je pense qu'il faut toujours avoir en tête ces contextes très différents confirmant la difficulté de transposer un modèle à un autre pays et à un autre lieu.

Jean-Pierre Courtin

Guido, est-ce qu'il y a des budgets spécifiques pour ces zones d'influence vallées-communes qui ont une partie de leur territoire dans le parc par assimilation à ce que sont les zones périphériques pour nous ? Ou, est-ce que c'est la politique montagne qui est très active dans ces pays qui fait office d'irrigation et d'aide à la zone concernée ?

Guido Plassmann

L'attribution de subventions n'est pas très répandue par contre les parcs interviennent sur un certain nombre d'actions qui correspondent à leur philosophie donc attribution de labels par exemple, produits de haute qualité, produits écologiques, etc.

Cependant, il faut quand même dire que les parcs interviennent beaucoup sur les programmes européens, notamment les programmes LEADER et ça correspond à quelque chose de classique que nous connaissons aussi au Parc des Ecrins et dans d'autres parcs nationaux en France. Par contre, le "subventionnisme" n'est quand même pas très développé, mais de nouveau on ne peut pas tout à fait comparer la situation puisque l'exode rural n'a pas eu lieu, donc il y a une activité traditionnelle beaucoup plus vivante.

Jean-Pierre Courtin

Merci. Je m'adresse maintenant à Michel Revaz

Michel Revaz

Merci beaucoup de nous avoir donné la possibilité de nous exprimer dans cette table ronde très intéressante pour les propos que j'ai pu entendre. Je voudrais rebondir sur ce qui a été dit par Guido Plassmann sur la situation géographique des espaces protégés dans les Alpes. Comme vous avez pu le constater, on protège ce qui n'a pas besoin d'être protégé vu que l'intérêt économique ne se porte pas sur ces régions et compte tenu du nombre de surfaces qui se trouvent au-dessus de 2000 mètres d'altitude.

La Commission Internationale pour la Protection des Alpes et la Convention alpine considèrent l'espace alpin comme un espace qui est composé de montagnes et de plaines. Vous savez que Grenoble est la plus grande ville alpine, nous sommes en plein dans le périmètre de la Convention alpine aujourd'hui. Et nous pensons qu'il y a un très grand défi au niveau de toutes les politiques, que ce soit les politiques de l'Union Européenne, comme celles des Etats, comme celles des régions ou comme celles des communes, d'essayer de trouver un équilibre pour avoir une représentation des écosystèmes alpins dans des espaces protégés.

Les écosystèmes alpins ne sont pas représentés d'une façon équilibrée dans les espaces protégés et ça, à mon avis, c'est une hypothèque sur l'avenir vu que si l'on arrive à avoir un équilibre dans la protection des systèmes écologiques alpins, on a, à long terme, la possibilité de donner un espace de dynamique naturelle à ces écosystèmes et un très grand apprentissage qui est possible pour pouvoir gérer d'autres espaces qui ne sont pas protégés. Donc, on est en train de jouer avec notre avenir en ne gardant pas ces surfaces témoins à l'intérieur de structures de protection.

Sur les propos tenus concernant la problématique gestion, développement durable et puis



Parcs nationaux Quel avenir ?

protection. Je crois que là il y a une difficulté à communiquer vers les populations qui sont concernées dans ces espaces, parce qu'on ne sait plus ce qu'il se passe au niveau de la protection. Est-ce que ce sont des instruments de protection ou est-ce que ce sont des instruments de développement régional ? Je pense qu'il ne faut pas avoir peur de dire que nous avons besoin, pour l'avenir, d'avoir des surfaces qui soient très strictement protégées avec des règles très strictes et pour asseoir ces stratégies de protection assez dures, nous devons avoir des zones où l'on a une approche plus de développement, de développement régional et de coopération avec les autorités locales. D'après ce que nous constatons en général dans les Alpes, il y a un appui politique au niveau des Etats et au niveau de l'Union européenne qui n'est absolument pas suffisant par rapport à l'action qu'ont les acteurs dans les parcs nationaux en particulier, mais dans toutes les formes d'espaces protégés. Et je crois que le travail tout à fait extraordinaire qui est fait dans ces espaces, n'est pas suffisamment appuyé par les Etats au niveau politique, au niveau de la communication et au niveau du fonctionnement.

J'aimerais ajouter un mot sur les corridors entre les espaces protégés. Le thème a déjà été abordé. Je souhaiterais dire que cette démarche doit absolument être lancée. On ne peut pas à long terme fonctionner avec des espaces protégés qui sont des îles et qui sont complètement déconnectés d'autres régions intéressantes. Un parallèle peut être fait avec le développement des agglomérations dans le monde entier ; en Europe comme en France, lorsqu'une agglomération n'est pas en réseau avec d'autres agglomérations, elle meurt. Je ne vois pas pourquoi on ne lancerait pas des actions beaucoup plus déterminées pour créer ces corridors écologiques entre les espaces protégés. C'est un défi. Cette idée est contenue dans la Convention alpine, dans le Protocole " Protection de la nature et entretien des paysages " qui malheureusement n'a pas encore été ratifié par la France. Je vous encourage tous à essayer de convaincre vos sénateurs et vos représentants à l'Assemblée Nationale pour que ces protocoles soient ratifiés le plus rapidement possible. La Convention alpine ce n'est pas la panacée mais c'est un instrument qui peut aider à développer des stratégies d'avenir et particulièrement sur le thème qui nous occupe aujourd'hui, celui des espaces protégés. Merci.

Jean-Pierre Courtin

Merci d'avoir évoqué la Convention alpine. Je suis un peu surpris et peiné de voir que sur le terrain on veut l'oublier. Alors que la Convention alpine a été signée et ratifiée par la France et que les protocoles ont été signés et sont en cours de ratification par trois pays, la France, quant à elle, réfléchit encore. On n'ose pas prononcer ce mot qui représente à la fois une menace et une contrainte. Dans l'espace Mont Blanc, par exemple, il est complètement iconoclaste de citer la Convention Alpine. Je trouve que c'est un peu dommage et je remercie Michel Revaz de l'avoir souligné.

Avec ces propos, nous sommes entrés dans les problèmes d'avenir. Monsieur le Président Pichoud va nous présenter rapidement le rapport Giran dû à l'absence de Monsieur Giran ou de son représentant. Mais auparavant, avez-vous des questions à poser sur la deuxième partie de cette table ronde ?

Intervention du public

Xavier Charpe, maire de St Christophe-en-Oisans, PN Ecrins

Dans la salle je vois de grands anciens qui ont une longue expérience des parcs, comme Jean-Pierre Feuvrier, Emmanuel Michau ou encore François Labande, il y en a aussi des plus récents.

En 1995, en arrivant au PN des Ecrins, nous préparions une charte de partenariat, cependant il n'y avait pas un mot sur le partenariat dans la zone centrale comme si c'était un



Parcs nationaux Quel avenir ?

désert. J'ai donc dû rédiger les deux phrases sur le partenariat dans la zone centrale. Monsieur Patrick Ollier parlait toujours des " communes périphériques ". Alors je le reprenais en lui disant " oui, il y a les communes périphériques mais aussi les communes centrales ". Parce que c'est bien joli de faire la confusion mentale, il y a des communes qui sont périphériques et n'ont pas un mètre carré en zone centrale, et Patrick nous disait : " il faut compenser, comprenez, il y a un parc il faut compenser dans les communes périphériques ". Alors les gros investissements ont été faits dans des communes qui ne sont même pas en zone périphérique comme Charance, Briançon, ou Embrun (la maison des paysages est en limite de zone périphérique). Alors, un certain nombre de communes sont périphériques, elles n'ont pas un mètre carré de leur territoire en zone centrale ; d'autres communes ont de l'espace en zone centrale mais le maire a été malin à l'époque, notamment le maire de la Grave dont 10% de la commune est dans la zone centrale du parc ce qui n'est pas trop gênant si le parc ne fonctionne pas ; et puis il y a des communes qui ont plus de 50% de leur territoire en zone centrale comme Saint-Christophe-en-Oisans (75%) ou la Chapelle en Valgaudemar (88%). J'appelle cela des communes centrales et pour le moment la compensation se fait plus à l'extérieur du parc, c'est-à-dire là où sont les électeurs. Les communes centrales ne sont pas très importantes et n'arrivent pas bien à se débrouiller car elles manquent de financements pour la plupart et qu'elles n'ont pas les services techniques nécessaires. Elles n'arrivent pas bien à placer leurs projets et donc ce sont les communes les plus extérieures qui obtiennent les subventions. Donc c'est une drôle de redistribution, un peu à l'envers.

Jean-Pierre Courtin

Merci pour cette intervention. Un mot de François Labande sur cette question ?

François Labande

Xavier Charpe a dit des choses que je voulais dire. Effectivement, sur le rôle de Patrick Ollier, on peut dire que c'était lui qui était président lorsque la Charte de l'environnement et du développement durable a été mise sur pieds et a été signée.

Il faut quand même dire un petit mot sur cette charte car c'est un texte qui n'a qu'une valeur contractuelle. En effet, les partenaires qui sont les communes du Parc, le Parc National et d'autres collectivités territoriales, ont voulu mettre sur pieds un certain nombre d'idées qui peuvent ensuite passer en application dans le contrat entre les communes et les différents signataires. Cette idée était bonne mais son application est effectivement soumise à des moyens qu'il faudrait essayer d'arriver à pérenniser. C'est là que l'on est un peu à cheval entre cette partie sur la zone périphérique et les perspectives d'avenir, parce que ça fait partie des propositions Giran. On rejoint là l'idée de compensation et de " discrimination positive " à l'égard des communes qui ont un grand territoire protégé en zone centrale.

Deux propositions sont faites dans le rapport Giran, je pense qu'il est bon d'en parler tout de suite car nous sommes dans le vif du sujet.

C'est d'une part de dire : cette charte est une grande charte pour la zone périphérique. Oui mais, pour qu'une charte soit véritablement adaptée aux objectifs d'un développement durable en zone périphérique, en compatibilité avec les objectifs de protection en zone centrale, il faut qu'elle ait un caractère qui lui permette d'être opposable à d'autres projets et que les personnes qui auront à gérer prochainement l'application de cette charte, ou d'autres projets qui seraient contradictoires, puissent prendre des décisions par rapport à une telle charte.

Le deuxième point concerne les moyens de financement, car Monsieur Giran propose une augmentation de la dotation globale de fonctionnement (DGF), chose qui a été assez cri-



Parcs nationaux Quel avenir ?

tiquée car cela serait noyé dans une dotation globale, avec le risque d'avoir des effets pervers comme on l'a vu avec certaines mannes qui arrivaient dans des communes (exemple de Vaujany). Si une compensation financière doit être donnée, elle doit se faire sous la forme d'une dotation environnementale qui serait destinée à faire le pendant à ce que l'on appelle la dotation touristique pour les communes qui pratiquent un tourisme lourd et qui ont cette dotation touristique au nombre de lits. Ce serait une dotation environnementale au nombre d'hectares d'espaces protégés mais pouvant servir justement au financement des projets qui vont en application de la Charte de l'environnement et du développement durable pour la zone périphérique. C'est une idée que nous avons déjà lancée au sein de l'association Mountain Wilderness il y a un certain nombre d'années.

Jean-Pierre Courtin

Merci pour le lien avec notre troisième partie. André Colas veut faire une brève intervention.

Intervention du public

André Collas, FRAPNA-Savoie

Mon intervention est liée à la question des zones périphériques, et je partirai d'un exemple précis qui a été évoqué, celui de la Vanoise et du département de la Savoie. En Savoie, tout le monde connaît le Parc de la Vanoise, c'est-à-dire la zone centrale, et je crois que l'on connaît beaucoup moins la zone périphérique. D'ailleurs, je ne sais même pas si on la connaît car du côté de la zone périphérique, qui est inscrite sur les cartes, il y a un mur de stations de ski surtout du côté de la Tarentaise, un peu moins de la Maurienne. Toujours est-il que la vie culturelle que l'on espérait voir maintenir dans la zone périphérique a disparu car l'exode rural a été fort.

Ainsi, il ne reste plus que des stations de ski du côté de la Tarentaise, et, du côté de la Maurienne, ça se dépeuple. Le point de vue de la Frapna-Savoie s'appuie sur le constat de l'échec de la politique des parcs au niveau la zone périphérique. Nous aurions aimé que le rapport Giran s'appesantisse sur le moyen de changer cette situation même si il y a des réussites comme dans les Ecrins où il y a une charte. Il existe des espaces, et je crois que les Pyrénées sont un peu dans le même cas, où la zone périphérique n'a pas beaucoup d'existence et il faut absolument la sortir de cette difficulté, peut être par des dotations à l'environnement aux communes concernées, mais ça me paraît être un sujet essentiel pour revitaliser la notion parc.

Emmanuel Michau

Le paradoxe c'est que les deux gypaètes se sont installés dans la zone périphérique.

Jean-Pierre Courtin

Les gypaètes nous montrent la voie. Est-ce que votre intervention peut se placer dans la dernière partie du débat ?

Intervention du public

Intervention d'un chef de secteur, PN Ecrins

On entend dire effectivement qu'il y a eu beaucoup d'efforts et de moyens attribués à la zone centrale et peu pour la zone périphérique. C'est pas tout à fait vrai, et parfois il y a des moyens en zone périphérique mais ils ne peuvent pas être employés à bon escient tout



Parcs nationaux
Quel avenir ?

simplement parce que les collectivités locales n'ont pas les bons projets. J'ai été en contrat de partenariat suite à la Charte sur le développement durable dans le secteur du Valbonnais, où, finalement des élus étaient assez d'accord sur les propositions que l'on faisait. Mais lorsqu'il a fallu passer à la phase opérationnelle, les demandes d'aides financières du parc ont porté, par exemple, sur la réfection intérieure d'une église mais pas sur un projet réel de développement durable où l'on peut associer à la fois un aspect économique de découverte du milieu naturel comme un aspect touristique ou la réhabilitation d'un hébergement, etc. Donc, il existe parfois une inadéquation entre un contexte d'un espace qu'on voudrait développer et puis des demandes des conseillers

Partie III – Les propositions du rapport Giran revisitées

Jean-Pierre Courtin

Le projet ne serait pas porté par les responsables des populations. Merci beaucoup. Je vous propose maintenant d'entendre Monsieur Pichoud pour la présentation des propositions principales et significatives du rapport Giran.

Christian Pichoud

Oui très brièvement parce que ça pourrait être fastidieux puisque le rapport se termine avec 25 propositions très précises, mais rassurez-vous je ne rentrerai pas dans ces détails-là.

Ce rapport est très intéressant parce qu'il y a d'abord un état des lieux un peu complet et une vue globale de l'ensemble des parcs nationaux français. A ce titre-là, la première partie, qui est un état des lieux et une analyse de ce que ce parlementaire en mission a trouvé, est tout à fait intéressante et reflète assez bien la réalité des choses. Donc pour cette synthèse, ceux qui sont intéressés par les parcs nationaux pourront utilement en prendre connaissance, elle est consultable sur Internet sur le site du Ministère de l'Ecologie et du Développement durable.

Au sujet des conclusions et des suggestions qui était l'objet de la mission, d'abord la plus importante, qui ne figure pas dans les 25 propositions mais qui est implicite dans tout le texte, concerne le rôle ou l'existence même des parcs nationaux.

Ce rapport est intervenu au moment où le débat était lancé sur la décentralisation, où des déclarations lors de différents congrès pouvaient laisser entendre que des solutions différentes étaient envisagées : pourquoi ne pas confier les parcs nationaux aux régions ? Comment agir différemment ? C'est un brassage d'idées nécessaire, mais au terme de son rapport, la préconisation de Monsieur Giran appuyant cela par l'ensemble des Présidents de parcs qui reflètent l'opinion de leurs Conseils d'administration, est de maintenir le caractère national de ces parcs, c'est-à-dire qu'ils soient des outils pour la politique nationale de l'environnement, des fleurons conservés et que d'autres espaces soient créés dans les sites majeurs de notre territoire en complément des parcs régionaux. Ce n'est pas du même ordre, on sait que le concept de parc national dans le monde entier correspond à quelque chose de fort, de puissant, donc il faut le conserver et les préconisations de notre parlementaire sur la promotion que doit assurer l'Etat sur ces territoires vont dans ce sens-là.



Parcs nationaux Quel avenir ?

Sur le fond, je peux résumer ces propositions assez rapidement en disant d'abord que l'article 1 de la loi préconiserait le parc avec une double mission : la protection de la nature et le développement durable. Il recommande que ceci soit écrit dans la loi, mais vous avez compris que c'est ce que nous pratiquons déjà au PN des Ecrins.

La proposition 2 du rapport Giran est importante : " le parc national a un périmètre global au sein duquel figure le cœur du parc ". Nous avons déjà évoqué l'interprétation que l'on peut avoir d'une telle phrase : est-ce que c'est la protection qui va envahir la zone périphérique ou est-ce que c'est la zone périphérique et son développement qui vont envahir la zone centrale ? Je crois que la vue que l'on doit avoir c'est l'équilibre, en conservant une zone centrale très forte et parfaitement protégée sans pour autant être aveugle à la manière d'assurer le développement de la zone périphérique. Ensuite, pour concrétiser cela, une série de préconisations techniques, que je ne détaillerai pas, nous est donnée qui va dans le sens de ce que nous avons déjà évoqué. Je cite par exemple le Conseil scientifique et l'évolution qu'il y a eu au PN des Ecrins, la proposition numéro 15 précise, par exemple, que " le Comité scientifique fait une place importante dans sa composition aux spécialistes des sciences sociales et humaines ". Voilà, toute une série de propositions qui vont exactement dans le sens de ce que nous avons fait au PN des Ecrins qui vise à l'entériner et à le dire dans la loi parce que souvent ce qui est écrit est encore mieux appliqué.

De plus, il y a des préconisations concernant la participation des élus, là aussi j'évoquais tout à l'heure la participation importante, voire indispensable des élus pour avoir contact avec la population au PN des Ecrins. Là, Monsieur Giran recommande d'être très directif et de dire qu'il y aura au conseil d'administration un collège de fonctionnaires représentant 30%, un collège d'élus de 40% et un collège de personnalités qualifiées de 30%. Nous ne sommes pas très éloignés de ce qui se passe déjà chez nous puisque pour ce qui est des représentants des collectivités locales, nous sommes à 35,84%, ce n'est donc pas extrêmement révolutionnaire.

Ce qui l'est un petit peu plus c'est d'écrire, noir sur blanc dans la loi, que le président sera obligatoirement un élu. Au Conseil d'administration du PN des Ecrins où nous connaissons cette situation depuis 12 ans, certains élus, même les plus moteurs, ceux qui défendent vraiment leur place au conseil ont dit : " mais nous on ne demande pas d'avoir une place réservée, si on exerce bien on pense qu'on l'aura et puis si on n'exerce pas bien il n'y a pas de raison de rendre les choses obligatoires ". Tout ça pour vous dire que les élus ne sont pas des demandeurs de places réservées comme sur des parkings.

Donc, voilà l'esprit des propositions qui sont faites, ce que je regrette personnellement c'est qu'il n'y ait pas des préconisations plus fortes par rapport au pouvoir du conseil d'administration dont j'ai déjà évoqué l'utilité et l'importance. Avec ce dernier j'évoque toutes les commissions et tout le fonctionnement du parc. En effet, un conseil d'administration, qui ne se réunit que quatre fois par an, ne prend pas toutes les décisions ; il y a en amont un travail de concertation important avec les services et les commissions. Je regrette que plus de pouvoir ne soit pas donné à ces structures alors qu'il est proposé la création d'une cellule réglementaire présidée par le Préfet qui étudie et délibère toutes les innovations réglementaires dans le parc avant son application. Je pense qu'il est possible à un conseil d'administration vivant, bien composé, auquel participe le Préfet quasiment systématiquement, la Direction de la Nature et des Paysages donc le Ministère, d'avoir encore plus de poids.

De plus, d'autres préconisations techniques nous ont fait sourire, ou en tous cas discuter, lorsqu'il est préconisé que les agents du parc soient inéligibles dans le ressort où ils exercent leur fonction. Mes collègues maires ont déjà, dans les petites communes, beaucoup de difficultés à trouver des ressources humaines et cela est extrêmement regrettable de couper le parc des communes, même au sens éligible du terme.



Parcs nationaux Quel avenir ?

En outre, il est proposé la création d'une entité Parc nationaux de France pour en assurer la promotion ; donc ce qui va dans le sens de la reconnaissance de l'investissement de l'Etat sur ses parcs nationaux ne peut qu'être approuvée par les élus, de même que les dispositions techniques qui entérinent cet investissement sur le développement durable. Voilà en quelques mots et très brièvement l'esprit de ces propositions.

Jean-Pierre Courtin

Oui, merci pour cette présentation très résumée mais il y a aussi les propositions financières. Ecoutons les interventions que les uns et les autres ont à vous proposer sur cet avenir. François Labande veux-tu commencer ?

François Labande

J'aimerais bien faire une lecture critique de ces propositions. Je voudrais déjà replacer, très rapidement cette mission Giran dans un contexte historique. On se souvient peut-être qu'en 1994, Michel Barnier alors ministre de l'Environnement avait lancé une mission pour une révision éventuelle de la loi sur les Parcs nationaux dans laquelle les objectifs étaient de permettre des échanges de territoires. A ce moment-là, il y a eu une mobilisation face à cette proposition et Michel Barnier n'avait pas donné suite à son projet. Mais il avait quand même introduit des révisions et cela a un lien avec certaines propositions qu'on retrouve dans la loi qui porte son nom comme les GIP (Groupement d'Intérêt Public) à mission environnemental qui étaient particulièrement demandés par un certain nombre de ses amis, pour avoir une structure dite de protection qui soit légère et permette de ne pas trop s'engager dans ce domaine. On a bien vu d'ailleurs comment Guy Teyssier, Député-maire de secteur de Marseille, a plongé dans cette brèche demandant la création d'un GIP Calanques pour essayer de faire écran au projet de parc national. Il y a eu également certaines déclarations de présidents ou secrétaires généraux de l'ANEM (Association Nationale des Elus de la Montagne) disant : " laissez-nous donc construire ", et rappelant plus récemment : " il nous faut desserrer le carcan environnemental ". Cela doit être quand même remis dans le contexte. Il est vrai aussi qu'il y a eu au cours des années 1990 un échec cuisant qui est celui du projet de parc international du Mont Blanc avec d'abord un parc national en France à vocation internationale. On peut se demander pourquoi cet échec ? Est-ce que le projet n'a pas été bien mené, est-ce que c'était voué à l'échec de toute manière ?

De plus, il existe des interrogations sur d'autres projets de parcs qui ont été lancés en Mer d'Iroise, en Guyane, à la Réunion. D'ailleurs, la Réunion me permet de faire une petite critique à propos de la mission Giran car si on fait le décompte des gens qui ont été auditionnés, on voit qu'il y a 47 personnes de la Réunion et 11 de la Vanoise. Alors quand on fait le bilan des parcs nationaux on peut se dire qu'il aurait sans doute fallu inverser ces deux chiffres.

Lorsque Guy Teyssier, qui est dans la majorité actuelle, était dans l'opposition, il avait commencé à rédiger un projet de proposition de loi visant à créer des parcs nationaux de deuxième génération. Or, si l'on regarde l'analyse des auditions faites par Monsieur Giran, il accorde une attention toute particulière à l'audition de Guy Teyssier qui est actuellement le Président du GIP Calanques. Je vous rappelle que ce dernier a été créé à condition de préparer la création d'un parc national dans les Calanques mais cela n'en prend pas le chemin. A l'époque, Guy Teyssier avait énoncé un certain nombre de vœux qui ont été repris dans le rapport Giran.

Tous ces vœux ont été soumis à la critique, et en particulier par le Conseil d'administration du PN des Ecrins, notamment sur les propositions qui tendent à changer le fonctionnement des conseils d'administration avec l'obligation pour le président d'être choisi



Parcs nationaux Quel avenir ?

parmi les élus et le directeur serait choisi par le Président du Conseil d'administration, ou du moins il en proposerait trois au Ministère de l'Ecologie et du Développement durable qui prendrait la décision finale. Ce serait une inversion de la tendance actuelle et le Ministère ne garderait plus la main sur l'admission du directeur. Or, il apparaît à beaucoup de gens qu'il est indispensable d'assurer une certaine indépendance du directeur. Même les propositions de nomination d'un directeur sont soumises au Conseil d'administration des PN qui donnent un avis pouvant présenter un certain nombre de réserves. Le choix par le Conseil d'administration voudra dire, dans bien des cas, que le Président décide d'un certain nombre de nomination de personnalités qualifiées pour siéger au Conseil d'Administration.

Lorsqu'on lit le rapport, l'affirmation de la mission nationale de protection en zone centrale, même si elle existe, n'est pas clarifiée. Il y a un flou et des interpénétrations qui, à mon avis, sont sujettes à toutes les interprétations. Si nous devons faire des propositions alternatives, il faudra bien les faire, car il est nécessaire de dire qu'en zone centrale il doit y avoir la continuation de la mission de protection. La zone périphérique peut être apparentée aux territoires des Parcs Naturels Régionaux qui eux ont une charte. En fait, il faudrait mettre en oeuvre dans la zone périphérique une charte qui serait rendue obligatoire pour pouvoir fonctionner avec des moyens financiers et humains.

De plus, au sujet des agents du parc, certains sont formés pour la protection, mais il faudrait aussi former un corps spécifique intégré dans l'équipe du parc, pour faire du développement local en zone périphérique.

Alors, lorsque je disais qu'il y avait un certain nombre de missions qui étaient brouillées entre zone centrale et zone périphérique c'est vrai et ça l'est aussi dans l'énoncé. Prenons l'exemple de la proposition n°19 " la gestion d'un tourisme durable devient une mission du parc national ". Qu'est-ce qu'un tourisme durable ? Car, après tout, en Tarentaise on fait du tourisme durable. Là, il faut véritablement donner des précisions sur cette notion si l'on veut que ce projet puisse recevoir l'assentiment de la plupart des acteurs, et pour l'instant ce n'est pas le cas.

Ensuite, le rapport Giran propose la création d'un Conservatoire national du paysage, qui est une bonne idée pour pouvoir réserver les terrains, tout comme existe le Conservatoire national du littoral, mais il faut de l'argent pour ça et franchement au regard de la situation actuelle, on se demande si Monsieur Giran est bien en 2003, car les crédits sont, dans beaucoup de domaines, en régression sensible notamment pour la protection de la nature à tel point que le Conseil d'administration du PN des Ecrins a failli refuser de voter le budget dernièrement. Donc si on souhaite créer un Conservatoire national du paysage, il faut qu'il ait des moyens financiers pour fonctionner.

Le dernier point que je voudrais évoquer ne fait pas partie du résumé des propositions mais est lié aux conclusions en référence au développement de la coopération internationale où le rapport énumère successivement et brièvement les termes de " patrimoine mondial ", " Diplôme européen ", " réserve de la biosphère " et puis " participation aux instances internationales ", " UICN ", " Conseil de l'Europe ", " Europarc ", et en fin de course on lit " Convention Alpine ". La Convention alpine est étrangement absente alors nous savons bien que les parcs ne sont pas tous dans les Alpes mais c'est quand même un texte fondateur en zone de montagne pour ce qui est du développement durable. Les parcs nationaux sont véritablement inscrits dans cette Convention alpine et si le Réseau alpin des espaces protégés a pu être créé à Gap, c'est en application anticipée du Protocole " Protection de la nature et entretien des paysages " de la Convention Alpine. Je regrette que cet aspect ne soit évoqué qu'entre les lignes et qu'il n'y ait absolument rien dans les propositions Giran pour la coopération internationale. Cela ne permet pas d'envisager sérieusement la création de parcs frontaliers comme par exemple Mercantour-Argentera ou pourquoi pas un jour un parc international du Mont Blanc, il y a de grosses lacunes.

Le rapport Giran est un mauvais texte dans le sens où la seule idée directrice que je per-



Parcs nationaux Quel avenir ?

çois est de desserrer le carcan environnemental et de créer des PN de deuxième génération.

Jean-Pierre Courtin

Oui la critique est assez sévère mais disons que le débat est posé, je pense qu'il ne faut pas être trop institutionnel parce que c'est ennuyeux et délicat. Qu'est-ce que ça veut dire un Directeur nommé sur propositions ? C'est une question complexe, mais il est important effectivement de savoir quelles sont les intentions qu'il y a derrière. Je passe la parole à Emmanuel Michau.

Emmanuel Michau

Je crois que le rapport Giran réaffirme très clairement le rôle de la zone centrale et ça me paraît être un élément fondamental.

Je suis un peu plus inquiet sur quelques points comme par exemple la suppression de la commission permanente pour fonctionner uniquement sur un Bureau. La commission permanente présente une certaine diversité, qui fonctionne bien. Au PN des Ecrins le Bureau est efficace pour prendre des décisions rapides, mais je trouve cependant que la commission permanente est vraiment une structure qui allie beaucoup de points de vue différents, et il faut la maintenir.

Je suis aussi très inquiet, et de fait pas du tout d'accord, sur les répartitions de rôle entre le Président et le Directeur : au Président ce qui est valorisant c'est-à-dire le développement durable et la communication, au Directeur ce qui est "emmerdant" soit la gestion de la réglementation. Cela est très mauvais car on incite à des rapports conflictuels entre le Président et le Directeur. Mais très franchement ce qui fonctionne le mieux ce sont les tandems. Il est évident qu'un directeur ne prend pas des décisions n'importe comment en matière de réglementation, comme il est évident qu'il ne doit pas travailler sur des aspects de développement durable sans se concerter avec son Président. Je trouve cette dualité mauvaise et inquiétante car elle est génératrice de conflits, même si le Président joue un rôle essentiel en matière politique dans tous les domaines y compris dans celui de la protection.

Je ne trouve pas bon non plus cette nomination des "PQ", des personnels qualifiés, dont la moitié est nommée par le Ministre et l'autre moitié nommée par le collège des élus et le collège des administrations. Je trouve cela mauvais car ça ne fonctionne pas. Comment des CA qui n'existent pas peuvent nommer une autre partie du CA, ça me paraît difficile. Et puis, si on veut intégrer une des personnalités qualifiées locales, il faut le dire, le Ministre est capable de discuter avec le Président pour nommer des personnalités qualifiées locales. Là, il y a un sous-entendu de pouvoir et de déséquilibre que je ne trouve pas sain.

De plus, dans ce rapport, il manque véritablement un bilan des actions positives des parcs en matière de partenariat. Il en existe en matière de développement. En effet, on dit que les parcs ont très bien réussi en matière de protection, mais n'hésitons pas à dire, et je crois que sur les Ecrins il y a quand même deux bons exemples en la matière, qu'il y a des parcs qui ont fonctionné en matière de partenariats et en décrire les exemples, je trouve cela dommage que cette partie-là soit absente dans le rapport.

De plus, je voudrais souligner que les aspects de structure de coopération avec les zones périphériques sont flous : est-ce que c'est le parc avec les structures de coopération intercommunales ? Est-ce que l'on essaie de créer une sorte de syndicat de la zone périphérique qui fonctionnerait comme un PNR ? Le système des établissements publics fonctionne avec des chartes de coopération avec les collectivités. Il est assez souple et ne remet pas en question les structures de coopérations valéennes. Il faudrait certainement



Parcs nationaux Quel avenir ?

inventer quelque chose qui permettrait aussi d'avoir une politique un peu plus cohérente sur le pourtour mais c'est peut-être à l'établissement public de le gérer.

De plus, je rejoindrais ce qui a été évoqué sur la formation du personnel. Il faut plus de formation en matière de négociation et de discussion chez les gardes car ce sont les relais locaux. Au niveau des réserves naturelles de Haute-Savoie, les gardes sont un peu les intermédiaires entre le garde de parc et le chef de secteur. Ils ont véritablement le rôle d'agent de lien local et cela nécessite un minimum de formation, même lorsque la mission première est une mission sur la préservation.

Jean-Pierre Courtin

Merci pour cette critique, il me semble que nous avons quelques compléments sur certains aspects qui peuvent avoir des effets pervers du rapport Giran et, les uns et les autres, dans vos structures ou ensemble, vous allez sans doute, indépendamment de notre rencontre d'aujourd'hui, donner votre avis sur ce qui vous paraît bon ou moins bon. Il peut encore se développer des prises de positions utiles sur le rapport Giran.

Le rapport Giran est une chose et ce qui se passe dans nos sociétés en est une autre. Je voudrais alors, pour terminer sur ce point-là, vous poser une double question sur ce qui se passe dans ces espaces en fonction de l'évolution sociale. Le problème du besoin de sécurité qui est envahissant, déresponsabilisant, traumatisant, pervers. Où est-ce que cela mène dans l'exercice de notre liberté dans le milieu naturel et notamment dans les PN ? En outre, les nouveaux modes de fréquentation du milieu naturel, des milieux extrêmes de la haute montagne, le zapping en matière d'activités sportives... où cela nous mène-t-il ? Est-ce que les PN dans leur mission d'accueil doivent (et comment) tenir compte de ces nouvelles pratiques et de cette forme de pénalisation et de sécurisation qui les accompagne. Il me semble que c'est un bloc de questions importantes sur lesquelles nous pouvons débattre même si le rapport Giran ne s'est pas forcément penché là-dessus, mais c'est un problème qui pointe à l'horizon. Qui voudrait prendre la parole ?

Christian Pichoud

Sur le problème de la sécurité, je pense que lorsque vous posez cette question, vous évoquez les équipements nécessaires pour l'assuré qui peuvent poser problème et vous évoquez toutes les mesures qui doivent l'accompagner. Je crois que il faut d'abord rappeler que sur chaque territoire communal c'est le maire qui est responsable de la sécurité et, à ce titre-là, c'est lui qui prend les décisions même si le parc, de par ses compétences, peut accompagner le maire et donner un avis sur la manière dont les équipements doivent être réalisés ou ne doivent pas l'être. C'est un débat que nous avons souvent eu de manière extrêmement intéressante concernant les voies d'escalade pour savoir quelles voies devaient être équipées ou pas et quelles étaient celles qui devaient rester à l'état totalement sauvage. Là-dessus la commission qui a travaillé a fait des préconisations qui prennent en compte les différents points de vue à concilier. Cependant, en dernier lieu, c'est le maire de la commune qui sur le plan de la sécurité peut prendre des décisions sachant que le Directeur du parc a son mot à dire pour ce qui est des équipements. Voilà comment se présente le problème. Par rapport à l'accueil, l'aspect sécuritaire est de plus en plus sollicité mais sur le million de visiteurs ou presque que le parc reçoit chaque année, les problèmes d'accueil et de sécurité ne sont pas les seuls et tous les équipements posent des difficultés et nécessitent une concertation avec les collectivités qui sont toujours partenaires pour cela.

Jean-Pierre Courtin

D'autres prises de position ?



Parcs nationaux Quel avenir ?

Emmanuel Michau

Je voudrais intervenir sur les aspects des nouvelles pratiques. Un des vrais problèmes qu'elles posent sont les aspects d'instrumentalisation. En effet, ce sont des sports qui nécessitent des matériaux spécifiques et très souvent aussi des infrastructures spécifiques. Il faut que nous réfléchissions non seulement aux aspects d'artificialisation que peuvent créer ces infrastructures mais aussi aux phénomènes de mode. On s'aperçoit qu'une école d'escalade sera créée à un endroit et puis ensuite elle sera déplacée et la première ne sera pas démontée. Je crois qu'il faut que nous privilégions autant que possible des activités qui ne sont pas instrumentalisées de même que des sports qui se passent à l'exclusion de ceux qui ne peuvent pas se combiner avec d'autres. Nous devons éviter d'avoir des activités nécessitant de multiples infrastructures qui ne sont pas combinatoires et puis favoriser les activités les moins perturbantes possible. Par exemple, nous sommes confrontés sur les réserves de Haute-Savoie, à un nouveau sport appelé "base jump" (saut de falaises en parachute), cela représente des problèmes par rapport au survol, aux bouquetins et à la détonation lors de l'ouverture du parachute. Doit-on finalement s'adapter chaque fois à toutes ces nouvelles activités ?

Intervention du public

François Grosjean, Club alpin français et ancien chamoniar d

Je ne vais pas insister sur les nouvelles pratiques qui me paraissent fortement influencées par l'environnement commercial qui nous entoure y compris dans le monde de la nature ou dans le monde de la montagne. Mais je voulais revenir surtout sur le rapport Giran, qui était aussi l'objet de notre débat. Au Club alpin français, on a envie de dire pourquoi changer des équipes qui gagnent depuis 40 ans, car il nous semble qu'il y a quand même beaucoup de choses positives et de réussites dans le fonctionnement des parcs et dans leurs résultats. Nous sommes, bien sûr, actuellement dans une phase de décentralisation accentuée pour donner en particulier d'avantage de pouvoir aux élus dans tous les domaines. Mais il me semble que le collège des personnes qualifiées comporte déjà un certain nombre d'élus qui renforcent le collège des élus, par ailleurs, et qui est relativement important dans les conseils d'administration. Alors, si le CAF est favorable à la décentralisation, je dis qu'il faut maintenir le rôle de l'Etat comme garant du bon fonctionnement des PN. Il existe d'autres exemples d'ailleurs dans l'évolution actuelle de la société en général comme dans le domaine des transports (on voudrait également que les principaux ports français deviennent autonomes et ne dépendent plus de l'Etat). Il ne faut pas que les parcs nationaux évoluent trop parce qu'ils donnent satisfaction actuellement et nous souhaitons qu'ils continuent sur le long terme à produire les résultats qu'il a déjà produit depuis 40 ans.

Christian Pichoud

Juste une petite observation avant de repasser la parole aux intervenants sur le texte du rapport Giran stricto sensu et les modifications qui ont été évoquées. Certaines, effectivement, sont difficilement applicables ou compréhensibles, ça a été dit par Monsieur Michau. Je suis certain, et on l'a vu dans les Ecrins où nous avons déjà appliqué les propositions dans l'esprit, que nous avons plus confiance dans l'esprit du texte et la manière dont les intervenants l'appliquent, c'est-à-dire l'Etat par le Ministère de l'Environnement, les élus et les conseils d'administration sur le terrain, que par des textes qui régiraient cela de manière très précise en voulant augmenter les pouvoirs des uns et diminuer celui des autres. L'accueil de ces propositions au CA du PN des Ecrins n'a pas été un enthousiasme



Parcs nationaux Quel avenir ?

de la part des élus pour dire " chouette nous allons avoir plus de pouvoir qu'avant ", ce n'est pas du tout comme cela que ça a été ressenti. Nous sommes jusqu'à présent assez satisfaits du subtil équilibre qu'il y a sur l'application des choses par la Direction de la Nature et des Paysages au cours de ces dernières années avec des textes qui pourtant ne sont pas les garants d'un total équilibre, mais l'application est bonne. Ensuite, il est vrai qu'il y a des jours où nous sommes un peu gêné lorsqu'on nous dit : " quand on vient devant le conseil d'administration pour dire vous avez un avis à donner sur la nomination du directeur ou du directeur adjoint... mais voilà il a été désigné, c'est celui là il faut que vous votiez pour dire que c'est bien et qu'il n'y a pas d'autres alternatives ", c'est un petit peu ridicule vous en conviendrez, mais de là à changer complètement les choses, il faut trouver des formules qui aient cette souplesse et qui arrivent à décrire ce qui se fait aujourd'hui.

Intervention du public

Xavier Charpe

Je parle en tant que président de l'association des élus du PN des Ecrins que nous avons réactivé. Nous avons préparé une intervention au Parc sans prendre contact avec les représentants du Conseil national de la protection de la nature et les scientifiques. Ce qui est intéressant, c'est que sans se concerter, nous avons fait quelquefois les mêmes critiques. Je passerai sur les détails car nous ne sommes pas demandeur de pouvoir artificiel. Si les élus sont présents ils se feront entendre, s'ils sont absents ils ne se feront pas entendre.

Par contre, il y a une contradiction dans le rapport lorsque Monsieur Giran commence par dire : " je mets sur le même plan la protection de la nature et le développement ", puis deux pages plus loin il dit : " s'il y a conflit, c'est la protection qui va prévaloir ". Le plus grave n'est pas là, mais dans le fait que Monsieur Giran n'articule pas en terme de raison et d'intelligence pourquoi la mission de développement fait partie des missions du parc. Il est absolument important de le dire intellectuellement parce que sur le terrain, il y a un certain nombre de gardes qui ne le comprennent pas. Avec le changement d'orientations, les gardes qui avaient été formés sur une ligne, ont dû s'occuper de développement au détriment de leur mission initiale. Je suis très sceptique sur les chances d'aboutir du rapport Giran, et ce n'est pas une critique, car s'il faut faire une loi pour Port-Cros, les Cévennes, les Pyrénées, le Mercantour, la Vanoise et les Ecrins, ça me paraît difficile.

Par contre, ce qui nous a intéressé, nous les élus, c'est le contact que nous avons eu quand Monsieur Giran est venu. Il avait fait le tour de tous les parcs et il a terminé par les Ecrins. Il a commencé par nous dire le sens de la mission : " la politique des parcs est bloquée parce que lorsque l'on veut faire un nouveau parc, les élus concernés vont voir ceux qui en ont un et ces derniers les mettent en garde ". L'idée de Monsieur Giran, et je crois que c'est l'objet du débat sur l'avenir des parcs, c'est de réconcilier les parcs avec les territoires. Je pense que c'est fondamental, je suis optimiste et je pense que c'est possible et c'est pour cela je me bagarre. Si ce n'est pas possible, on fera la politique de la chaise musicale. Je crois que c'est un problème autant de changement d'esprit que de moyens. Ce n'est pas forcément un problème de structure. Alors, pourquoi ces transferts ? Je prends l'exemple de Saint-Christophe-en-Oisans comme je pourrais prendre celui de la Chapelle en Valgaudemar ou celui de Champoléon. Si à Saint Christophe, on avait 10% du territoire de la commune dans la zone centrale du parc et que ça se passe mal ce ne serait pas grave. C'est le cas pour toutes les communes du territoire des Ecrins pour lesquelles la zone parc est marginale. Cependant, pour toutes les communes pour lesquelles la zone centrale est importante, il faut que ça se passe bien dans le parc. Derrière cela, ce n'est pas simplement les problèmes du parc, c'est le problème de l'environnement. On a dit à la Frapna, et je leur dis pour les provoquer un peu, que si l'environnement est l'affaire de



Parcs nationaux Quel avenir ?

l'administration et l'affaire de la Frapna et de Mountain Wilderness (vous voyez, c'est de l'ironie), on a perdu sur l'environnement. La première chose à faire sur l'environnement c'est de dire que c'est l'affaire des citoyens : il faut qu'ils commencent à défendre leur environnement parce que c'est le leur. J'avais dit ça pendant la campagne électorale à la réunion de Saint-Christophe-en-Oisans en 1995 : " c'est à nous de protéger l'environnement ", si le parc est avec nous tant mieux. Autrement dit, si on veut changer la politique sur les parcs, si on veut faire des parcs qui soient reçus sur l'exemple de la réception et de l'acceptation, une part des choses doit se passer du côté des élus car il y a un jeu diabolique entre des élus qui feraient n'importe quoi, notamment au niveau des stations de ski qui auraient pu être faites autrement. Donc d'un côté, nous avons des élus qui feraient n'importe quoi et qui se défaussent en disant l'environnement c'est l'affaire de l'administration ou des associations. Mais, il faut que la gestion de l'environnement et la gestion du développement se fassent dans les deux cas en partenariat. C'est pour cela qu'il était très grave que dans le projet de charte, qui était caduque, il n'y ait pas de partenariat dans la zone parc. La zone centrale nous intéresse autant que la zone périphérique, l'environnement nous intéresse autant que le parc mais je crois qu'un développement ajusté et durable doit intéresser le parc autant que nous. Je suis persuadé qu'il n'y a pas de raison de fond pour qu'il y ait une contradiction entre le fait qu'il y ait des parcs nationaux et le fait qu'il y ait des communes et des vallées qui y vivent. Simplement, nous devons travailler ensemble, il faut se demander quelles sont les priorités, il faut réfléchir, et un des reproches que je ferais à la situation actuelle, c'est qu'il n'y a pas assez de liens entre la réflexion menée par le Conseil scientifique et le Conseil d'administration. Je crois que dans un CA, il faut que l'on pense parce que si nous ne pensons pas il n'y aura pas d'avenir politique.

Jean-Pierre Courtin

Merci, Gil Deluermoz

Gil Deluermoz

Je vais passer rapidement sur le rapport Giran mais je voudrais quand même dire que ce qui nous semble assez dommage c'est qu'il fait le constat d'une carence dans la zone périphérique sur l'aspect de l'appui au développement.

Dans les propositions émises, il reconstitue le clivage actuel entre la protection et le développement au sein même de la structure du parc national en proposant un comité de développement durable et un comité scientifique qui risquent de s'opposer.

De plus, il oppose le rôle du Directeur, chargé de faire de la réglementation et le rôle du Président, chargé de faire de la contractualisation et toutes les missions " valorisantes ". Donc là, il faut peut-être proposer autre chose sur les bases de ce constat. De plus, ce qui me semble important, en sortant des propositions de Monsieur Giran pour l'évolution des parcs nationaux, c'est que l'Etat ait un affichage beaucoup plus clair sur la politique qu'il souhaite mener, car son rôle est de définir les grandes lignes et les grands objectifs des parcs nationaux. Cependant, actuellement chaque parc national fonctionne différemment en suivant sa propre politique. Je vous ai déjà parlé des représentations : un chasseur, un touriste ou un résident secondaire n'a pas la même vision de ce que doit être un parc national et l'Etat doit, quant à lui, définir quels sont ses objectifs pour que le PN ne soit pas fait " par chacun " mais prenne bien en compte les différentes aspirations. A partir du moment où cette harmonisation sera faite, les PN seront beaucoup plus forts. Actuellement ils sont trop fragiles car ils n'ont pas le même fonctionnement et cela engendre des conflits, chacun a son idée du parc et chacun pense légitimement que son idée est bonne et qu'elle est applicable puisque ça ne se passe pas partout pareil. Donc on aurait tout à gagner à ce que l'Etat soit beaucoup plus présent dans la définition de



Parcs nationaux Quel avenir ?

grandes lignes qui resterait suffisamment large, mais pas floue, pour permettre un ajustement au niveau de chaque parc. Effectivement il y a des différences et il n'est pas question de le nier ; mais à partir du moment où celles-ci seraient plus claires pour tous, le parc serait déjà beaucoup plus accepté. Cela implique de créer une structure interparc qui soit forte et qui permette de mutualiser les politiques qui sont répétées et refaites sur chacun des parcs dans tous les domaines.

Si nous prenons de la signalétique, Monsieur Giran propose une structure qui s'occupe de la communication sur les parcs nationaux, c'est bien, mais cette structure ne doit pas s'occuper que de la communication, elle doit s'occuper aussi des questions scientifiques et cela ne relève pas de la loi, mais de l'organisation et du rôle du Ministère de l'Environnement. Donc, il y a les aspects scientifiques, la signalétique, toutes les questions d'aménagement et de nombreuses choses qui peuvent être harmonisées au niveau de la réflexion mais aussi au niveau de la mise en œuvre.

L'Etat doit être prépondérant dans la zone centrale, et les collectivités locales ont la légitimité sur la zone périphérique ; à partir de ce moment il sera beaucoup plus facile de faire des contrats de partenariat, ce qui se fait déjà au PN des Ecrins. Nous avons une proposition, c'est que ces contrats de partenariat soient réellement animés, pour cela il faut d'abord définir concrètement quels sont les objectifs communs et les compétences de chacune des parties, c'est-à-dire : pour le parc par exemple, les compétences techniques, d'appui, de conseil ; pour les collectivités, la légitimité de les mettre en œuvre. Quand ces compétences sont bien définies, on précise les objectifs que l'on souhaite atteindre et les deux parties décident de travailler ensemble avec telles ou telles actions. A partir de là, une personne (ou plusieurs si le programme est vaste) est chargée du suivi de ces actions et de ces objectifs. C'est ce qu'a fait l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) pour les contrats territoriaux de déchets avec un bilan à mi parcours. Ce système est très satisfaisant et les choses avancent concrètement du fait d'avoir placé une personne pour animer le contrat.

Jean-Pierre Courtin

Merci pour cette méthodologie et cette référence

Dominique Gauthier

J'aurais deux points à évoquer concernant le rapport Giran.

Le premier c'est la lecture de la situation dans la zone périphérique, qui me paraît très noircie. Cela est peut-être dû aussi aux modes de recueil de l'information sous forme d'interviews. L'examen des faits nous montre que la plupart des communes sont dans une position économique aujourd'hui viable et elles le doivent beaucoup aux parcs ou à différentes choses. Nous avons des exemples comme les chasseurs en zone périphérique qui s'estiment lésés par le fait que leur territoire ait été amputé alors que les tableaux de chasse ont été multipliés par 10 ou plus.

De plus, pourquoi Monsieur Giran revendique-t-il le fait que la présidence des conseils d'administration soit réservée aux élus alors que depuis 40 ans il y a peut-être eu 1 ou 2 présidents de Conseil d'administration qui n'étaient pas un élu ? Donc il existe un écart entre la situation et le ressenti de préjudice qui entravent la création des nouveaux parcs nationaux.

D'autre part, un certain nombre de propositions, qui émaillent un peu les 25 propositions du rapport Giran, sont des dispositifs qui permettent de neutraliser le pouvoir régalién des parcs, disons leur aura nationale. Par exemple le comité scientifique, et je parle en tant que représentant de comité scientifique, aura ses prérogatives noyées par d'autres consultations. Et pourtant le comité scientifique est le garant d'une expertise sur les impacts, sur la connaissance. Vous signaliez tout à l'heure l'intérêt d'avoir un dialogue nourri sur le



Parcs nationaux Quel avenir ?

plan de la connaissance entre le CA et le comité scientifique, mais ce faisant, cette étape serait noyée parmi les autres consultations.

Jean-Pierre Courtin

On capitalise ces réflexions pour la formulation d'une critique positive du rapport Giran à diffuser par les voies que vous jugerez utiles. Pour le temps qu'il nous reste, je pense que nous avons encore quelques éléments de débat à proposer, mais c'est à vous de le faire et avec des interventions brèves.

Emmanuel Michau

Je voudrais poser une question provocatrice à Monsieur Charpe parce que je m'aperçois qu'il a évoqué ce que j'appelle un " syndrome du bout du monde ", c'est-à-dire que chaque fois que j'ai eu à travailler sur des bouts du monde comme la Chapelle en Valgaudemar, Pelvoux, Saint-Christophe-en-Oisans... j'ai toujours dit que c'était une vallée inversée. On a toujours rencontré des difficultés très lourdes concernant autant la réceptivité des personnes locales à ce qui est extérieur que notre capacité à dialoguer. Comment dépasser ce syndrome ?

Intervention du public

Xavier Charpe, maire de St-Christophe-en-Oisans

Vous avez des communes qui ont énormément souffert. L'enquête sur le classement partiel de la Bérarde a réveillé l'amertume et la rancœur depuis 1971. Je crois que ces vallées ont souffert et c'est peut-être pire encore dans le Valgaudemar (Champoléon). La seule façon de sortir progressivement, c'est de ramener de l'argent. Nous avons à faire à des gens qui sont désespérés et qui ont eu le sentiment d'être désappropriés de leur montagne jusqu'au métier de guide d'ailleurs. Il faut progressivement remonter la pente. J'entends encore deux personnes de la vallée : l'une me disant " de toute façon vous n'arriverez pas à refaire la route de la Bérarde ", elle est refaite depuis ; lorsque les engins sont arrivés le vendredi avant le week-end de Pentecôte, Félicien, pour ceux qui le connaissent, m'a dit " ils font semblant d'amener les engins pour faire semblant de travailler ". C'est-à-dire que dès que vous faites quelque chose vous vous heurtez au scepticisme, vous retrouvez cette haine. Alors, il faut avoir les épaules solides. On m'a reproché le fait que la Bérarde avait été encerclée en 1973 par le parc et puis ensuite, au milieu, la réserve a été créée. Il n'y a pas d'institution parfaite et je pense qu'il était très dangereux d'enfermer l'endroit le plus accessible, touristique et habité de la vallée. C'est pour cela qu'au Conseil d'administration je plaide pour que l'on soit beaucoup plus conciliant sur des communes comme la Chapelle en Valgaudemar. Et ce que disait Jean Pierre Nicolet est tout à fait vrai il y a une grosse carence de projets dans les communes. Il faudrait " raisonner sur nos vallées comme sur les villes ". Je pense que ça va être dur mais on peut y arriver.

Jean-Pierre Courtin

Les parcs acceptent d'être un révélateur de frustrations. Je crois que c'est peut-être dans leur rôle et ils ont les épaules solides effectivement. Monsieur Pichoud, quelle est la suite du rapport Giran ?

Christian Pichoud

Pour l'instant nous savons qu'il y a un projet de loi qui est en cours de rédaction dans les services du Ministère de l'Environnement. Quand pourrait-il être soumis ? Quand les députés et le Parlement dans son ensemble avec le Sénat auront le temps de se pencher



Parcs nationaux Quel avenir ?

dessus. Je sais juste qu'il y a une volonté de la part du Ministère de l'Environnement de le soumettre, on n'a pas encore le texte, mais le souhait c'est qu'il en sorte quelque chose nous a-t-on dit. Mais qu'est ce qu'il y aura dedans ? Est-ce que cela reprendra la totalité ? Nous ne le pensons pas, nous ne le souhaitons pas d'ailleurs. Nous sommes nombreux à partager les critiques qui ont été faites. Le printemps devrait peut-être nous apporter du neuf.

Jean-Pierre Courtin

Merci pour votre état d'esprit et faites le passer aux élus de l'Association Nationale des Elus de la Montagne, ça serait très utile

Intervention du public

Marc Le Men, FRAPNA-Savoie

La Frapna Savoie a étudié de manière assez approfondie le rapport Giran. Nous avons élaboré un document d'une dizaine de pages qui est à disposition de ceux que ça intéresse et qui rejoint, sur bien des aspects, les éléments évoqués par certains des intervenants notamment par Monsieur Labande. Je voudrais évoquer un aspect qui n'a peut-être pas tellement été pointé jusque-là, c'est l'aspect pédagogique de la protection de la nature. En effet, il a été dit qu'il fallait un soutien au niveau de l'ensemble des populations. Nous avons constaté que l'outil ne doit pas être changé, c'est-à-dire que la loi actuelle permet de faire un travail comme il se fait dans le PN des Ecrins. Donc, pourquoi vouloir la changer ? Mais quel que soit l'outil, en fait ce qui est important c'est la volonté politique de protection de la nature. Nous avons du mal à la trouver que ce soit au niveau local, surtout au niveau des élus locaux pour qui les enjeux ne sont pas tellement saisis, mais même au niveau national. L'idée est aussi de se rapprocher de la Convention alpine qu'il faut appuyer très fort pour conforter notre gouvernement sur la protection de la nature. De plus, au niveau de l'ensemble des citoyens, les PN ont une grande importance parce qu'ils suscitent l'intérêt de millions de visiteurs français ou européens. Ce sont des gens qui sont a priori intéressés par la protection de la nature, ils viennent parce que c'est un espace protégé. C'est un terrain formidable pour essayer de faire progresser la conscience des enjeux du maintien de la biodiversité et d'espaces naturels en France. La mission de protection de la nature devrait aussi inclure une mission pédagogique beaucoup plus importante et éducative, par rapport à l'ensemble des citoyens et des responsables. Nous savons que les agents actuels des PN y travaillent et ont perfectionné depuis le début leurs actions dans ce domaine. Il nous semble qu'il faudrait la développer absolument et si nous voulons que d'autres s'occupent de développement durable dans les zones périphériques, point sur lequel on est tout à fait d'accord, peut-être que cela pourrait être la mission d'autres personnes que celle des agents du PN.

Jean-Pierre Courtin

Merci pour cette contribution. Une toute petite mise en garde par Emmanuel Michau, puis nous demanderons à Guido Plassmann de nous dire quelles seraient les tendances dans les autres parcs de l'arc alpin.

Emmanuel Michau

J'ajouterai deux points. Actuellement il y a une tendance à dénigrer le réglementaire. Il faut que nous arrivions à montrer que dans le réglementaire il y a aussi du " concertatif " et que nous sommes capables de le gérer avec de la concertation même si celle-ci prend



Parcs nationaux Quel avenir ?

énormément de temps et peut être considérée comme un métier ; cela se confirme d'ailleurs lorsque nous travaillons sur Natura 2000 ou sur des mécanismes de contrat. Le deuxième point c'est la nécessité de faire très attention pour que des modifications législatives ne passent pas par des " cavaliers ". La tendance actuellement, consiste à passer par des cavaliers législatifs, comme on peut le constater sur la loi Montagne par exemple et je pourrais craindre que sur les PN ce soit de même. Madame la Ministre a annoncé une grande loi sur le patrimoine naturel, alors réfléchissons ensemble à tout le système, à l'ensemble du système, et non pas sur des démontages par des petits à coups. Je crois qu'il faut être assez vigilant sur cet aspect-là même s'il y a de bonnes choses dans la réflexion qui est amenée.

Guido Plassmann

Aujourd'hui, on peut dire que d'une manière générale, il y a trois tendances pour l'avenir dans les PN des Alpes.

La première qui n'est pas valable pour la France mais pour les autres pays alpin, à l'exclusion aussi de la Suisse, c'est qu'on vise une protection plus forte après les années où l'on a essayé de faire accepter les parcs nationaux dans un certain nombre de pays où la population était et reste d'ailleurs extrêmement présente. Aujourd'hui ce que demandent les gouvernements fédéraux, notamment ceux de l'Autriche et de l'Allemagne, c'est de renforcer la protection au sein même des parcs. Donc ça se traduit par un certain nombre de choses : on va essayer de réduire le pâturage sous forêt qui se pratique encore, de réglementer d'avantage la chasse, où il faut effectivement une régulation des espèces, et on va aussi essayer d'arriver à renforcer tout ce qui touche aux plans de gestion, donc planification plus forte des parcs.

La deuxième grande tendance montre que tous les parcs nationaux aujourd'hui essaient de travailler d'avantage sur leur zone périphérique, même s'il n'y en a pas officiellement, on constate pourtant un travail très fort avec les communes qui entourent les parcs, correspondant à une zone périphérique de fait. Par contre, dans cette zone périphérique, on rencontre des situations extrêmement diverses. Le PN des Ecrins a été cité à plusieurs reprises mais on peut aussi citer la Vanoise, le Mercantour également, où nous avons des villages isolés, qui connaissent encore des activités plus ou moins traditionnelles même si c'est en régression ; et puis, on dénombre des stations de ski très modernes avec une pression touristique forte. Donc, dans les zones périphériques, il va falloir traiter des situations extrêmement différentes. Ça c'est évidemment le grand enjeu, la grande difficulté.

Dernière grande tendance, c'est celle qui est inscrite dans la Convention alpine relative à la création de réseaux entre espaces protégés, les corridors écologiques, et évidemment là, on ne peut plus parler uniquement des parcs nationaux parce que ça n'aurait aucun sens. Les PN sont quand même à des distances relativement importantes, sauf en France, mais dans les autres pays il va falloir trouver des solutions qui se basent aussi sur d'autres formes d'espaces protégés. Et si on regarde les espaces protégés de grande taille, finalement ce sont ces espaces-là qui nous intéressent pour assurer le maintien de la biodiversité, des populations d'espèces. On voit très bien que ce ne sont pas les parcs nationaux qui constituent le grand nombre d'espaces protégés supérieurs à 1000 hectares par exemple, mais ce sont bien les réserves naturelles qui, de fait, représentent le grand enjeu. Il va bien falloir composer avec tous les éléments de protection plus ou moins forts et les espaces de protection que sont les parcs nationaux et les réserves naturelles. La convention alpine inscrit dans un de ses protocoles la nécessité de prendre en compte les corridors écologiques. Dans un des massifs voisins, notamment les Carpates qui touchent les Alpes, s'inscrit actuellement un grand projet de la Convention alpine qui consiste à procéder à des coopérations entre massifs de montagne et notamment avec les Carpates puisque la migration des espèces se fait aussi à ce niveau-là. Donc la politique de la



Parcs nationaux Quel avenir ?

Convention alpine a aussi comme objectif le maintien de la biodiversité.

Jean-Pierre Courtin

Merci de terminer sur cette question de liens et de réseaux qui depuis le début du débat est apparue comme fondamentale. Et maintenant, la petite surprise, c'est d'entendre les quelques propos d'un pionnier et néanmoins bien vivant.

Jean-Pierre Feuvrier

J'aurais tendance à reprendre à mon compte un certain nombre de conclusions de Xavier Charpe. C'est vrai que dans ses outrances habituelles, mais quelquefois il faut être outrancier et même caricatural pour se faire comprendre, il y a des choses à glaner, et je dirais d'ailleurs la même chose de François Labande ; chacun dans leur domaine respectif. Quand même nous progressons, car si je prends ce que je vis actuellement dans la zone périphérique du PN de la Vanoise, qui aurait pu dire, il y a quelques années encore, que nous aurions pu demander à la commune de Bessans de réfléchir à l'avenir de milieux naturels remarquables de sa zone périphérique. Pouvait-on penser que la commune d'Aussois confie au Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie la gestion de ses terrains communaux où l'on trouve des pelouses steppiques en zone périphérique. Il y a quelques années, en abordant ce sujet-là, on nous aurait renvoyé dans la zone centrale du PN. Et bien, ce n'est plus le cas aujourd'hui.

Deuxième réflexion, j'ai vécu 6 ans à la création du PN des Ecrins et, en 1977, le Ministère avait demandé à un ingénieur général du génie rural des eaux et forêts, le soin de réfléchir à la modification du décret portant les règlements d'administration publique de la loi de 1960. Car, 17 ans après la loi, on sentait qu'il y avait des choses qui fonctionnaient mal. Des propositions ont été faites et elles sont restées lettres mortes. Un quart de siècle s'est écoulé depuis, et rien n'a été changé ; or, notre société évolue, donc il me paraît totalement invraisemblable que nous en restions encore aux textes et décrets d'application de 1961.

Ma troisième réflexion est aussi un souvenir d'adjoint au directeur du PN des Ecrins. Quand j'ai quitté le parc en 1980, je me souviens qu'au dernier conseil d'administration auquel j'ai participé, j'ai établi un bilan des décisions du CA dans les six premières années de son fonctionnement, et j'avais mis en rapport ce bilan des décisions prises avec la participation des administrateurs. Alors, j'ai fait remarquer aux administrateurs que les décisions les plus dures en matière de protection ont toujours été prises à une majorité d'élus au CA du parc, parce que l'absentéisme se recrutait essentiellement parmi les représentants des administrations qui, à l'époque, venaient de Paris, alors qu'aujourd'hui ça a changé. Nous n'étions pourtant qu'en 1980. Je crois qu'il faut faire attention à ne pas être caricatural : le bien d'un côté, le mal de l'autre, c'est quand même plus délicat que cela. Alors s'il fallait, non pas résumer mais enfin, vous donner un sentiment allant dans le sens d'une synthèse, j'ai retenu quelques mots dans ce débat.

Le premier mot est la durée. D'abord, sur le plan biologique, les scientifiques nous ont rappelé que les choses évoluaient lentement et surtout pour s'en apercevoir il fallait beaucoup de temps. Les parcs nationaux sont faits pour être créés dans la durée et cela me paraît essentiel. On a vu aussi que la durée est nécessaire pour l'évolution des consciences, Xavier Charpe l'a rappelé pour les citoyens de Saint-Christophe-en-Oisans ; faire évoluer les esprits, c'est ce que je vis aujourd'hui en Vanoise où des élus raisonnent encore comme à la création du parc en 1963.

Le deuxième mot, c'est la connaissance : les PN sont effectivement là pour mieux connaître. On dénature partout bien entendu mais c'est un problème de moyens, alors on le fait moins dans des espaces que l'on a repéré comme étant remarquables. C'est



Parcs nationaux Quel avenir ?

d'ailleurs assez curieux que chez nous on crée d'abord des parcs et puis ensuite on entame des programmes de recherche pour démontrer qu'on a eu raison de créer le parc à cet endroit-là. Les québécois font l'inverse, ils font d'abord des recherches fines et ensuite ils se disent que c'est bien là qu'il faut créer un parc. Enfin ça ne fait rien, les parcs sont là et il faut au moins connaître leur territoire. Puisque ce que connaîtront les scientifiques et ceux qui sont en charge de la gestion de ces territoires, nous pourrions en tirer partie en dehors des limites du parc. La notion d'observatoire des évolutions me paraît tout aussi importante, nous avons besoin de grands espaces où les choses jouent aussi librement que possible pour voir ce qui se passe et pouvoir en tirer parti. Les parcs, qu'ils soient nationaux ou naturels régionaux, sont des territoires d'innovations et d'expérimentations ; c'est important, parce que dans les parcs on se donne justement les moyens pour connaître un peu plus intimement le territoire sur lequel on est.

Ensuite, j'ai retenu la mise en relation, cela me paraît essentiel. Je le vis aujourd'hui dans deux CA de PN mais aussi au sein d'une association qui s'appelle Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie. Lorsqu'on mélange dans une structure des gens très divers qu'un même objectif rassemble, alors on échange et on progresse, ça me paraît essentiel. Donc la mise en relation est un point important, il lime l'agressivité dans la mesure où un même objectif est partagé.

Après j'ai retenu insertion locale que l'on pourrait d'ailleurs lier avec réconciliation de l'espace parc avec son territoire. Ce sont encore des points qui viennent en continuité avec l'aspect de mise en relation. Je crois que c'est essentiel. Dès 1960, les législateurs avaient effectivement voulu que ces deux espaces soient reliés et, si nous remontons avant la loi, les deux personnages qui ont initié l'idée parc national en France étaient M. Couturier qui lui voulait appeler cela un parc national à bouquetins, projet de parc naturaliste pur et dur pour sauvegarder le bouquetin dans la Vanoise, et M. André qui fut appelé à devenir le Maire de Bonneval-sur-Arc qui lui avait fait une proposition de parc national culturel où l'homme était intimement présent. Donc, c'était deux options qui ont été mises sur la table à la fin des années 50 et finalement, l'Etat s'est appuyé sur un troisième personnage tout à fait charismatique (qui nous a quittés hélas), l'architecte urbaniste et grand humaniste, Dominique Pradel qui a alors relié ces deux options et s'est dit qu'il fallait associer le développement des communes à la protection à l'intérieur de la zone centrale. C'est ainsi qu'est né ce concept concentrique. Pourquoi concentrique ? Après tout personne ne le dit, on pourrait faire un PN en peau de léopard, pourquoi pas. Mais c'est cela que le législateur a voulu et la loi à l'époque avait été votée en même temps qu'une loi d'orientation agricole qui montre bien combien le législateur souhaitait prendre en compte la présence de l'homme sur le territoire. Donc, aujourd'hui il faut sans doute retrouver l'esprit qui a présidé à cette naissance, il faut réconcilier le PN avec sa zone périphérique, c'est le grand enjeu. Je suppose que demain, moi j'ai pris le parti avec beaucoup de personnes et, d'ailleurs, je le répète au public présent, que d'ici 2020, on ne parlera plus en France que de parcs naturels. Parce que les PNR aujourd'hui sont en train de se renforcer dans le domaine de la protection, parce que le Conseil national de la protection de la nature, à chaque fois qu'il examine un projet de PNR, regarde si dans la charte du parc il existe des zones bénéficiant d'une protection forte, ce qui n'existait pas il y a quelques années. Les PNR, en partant à la reconquête de leurs zones périphériques, se donnent un peu plus de matière, en prenant en compte l'homme dans leurs préoccupations. Donc nécessairement ces deux systèmes de parc sont appelés à se retrouver, je le prédis d'ici l'an 2020 ou peut-être avant.

Le dernier point sur lequel je voulais intervenir et qui est apparu aussi à la fin du débat, c'est que nous sommes tous responsables dans cette aventure et pas seulement lorsqu'il y a des crises. De plus, la gestion de la nature est, et sera, de plus en plus contractuelle. Je pense qu'Emmanuel Michau sur ce point ne me contredira pas. Nous sommes de plus en plus dans l'obligation d'associer des acteurs de terrain à la protection de la nature. Dans



Parcs nationaux Quel avenir ?

ce cadre-là, il est bon qu'il y ait effectivement ces grands espaces qui s'appellent PN mais aussi PNR. Mais je crois qu'il est souhaitable que nous nous posions la question de savoir ce qui se passe en dehors de ces territoires pour sauvegarder tous les milieux naturels remarquables. L'expérience des conservatoires, de ce point de vue-là, me semble intéressante parce qu'elle montre que nous sommes capables d'associer des acteurs aussi divers que des chasseurs, des naturalistes, des pêcheurs, des élus, des institutions, des agriculteurs à la protection de milieux naturels remarquables qui sont autant de pastilles ici ou là mais qui peuvent à la longue composer ces corridors auxquels rêvent avec juste raison Guido Plassmann et pas seulement lui, je suppose.

Voilà, c'était ces quelques mots que j'ai retenus au travers du débat. Je vous souhaite les uns et les autres, et particulièrement ceux qui militent dans le milieu associatif, de continuer avec vigueur, de participer aux actions que mène le parc ; et d'ailleurs à ceux qui sont responsables de parcs de ne jamais oublier de mettre dans le coup le milieu associatif parce que, quelquefois, quand on a les textes et les moyens financiers pour soi, j'ose à peine parler de moyens financiers dans la période que nous traversons, on a quelquefois tendance à faire tout par soi-même et à oublier de prendre le relais notamment du milieu associatif. Parce qu'encourager les citoyens à être dans le coup, à s'informer, restituer le savoir et faire participer les gens à ce qui est la qualité de leur environnement c'est évidemment important. Voilà, merci de m'avoir écouté.

Jean-Pierre Courtin

Très bonne conclusion, merci beaucoup le pionnier. Alors, notre rencontre est terminée, je vous remercie tous beaucoup parce que vous avez fait la qualité de cette rencontre. Je remercie bien sûr les invités qui se sont déplacés, je remercie aussi la Maison de la nature et de l'environnement de l'Isère à qui nous devons ce salon et cette rencontre. Bonne soirée !



Parcs nationaux
Quel avenir ?



36 RUE NICOLAS CHORIER

38 000 GRENOBLE

04 . 76 . 48 . 17 . 46

CIPRA.FRANCE@WANADOO.FR



5 PLACE BIR HAKEIM

38 000 GRENOBLE

04 . 76 . 01 . 89 . 08

FRANCE@MOUNTAINWILDERNESS.ORG